



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

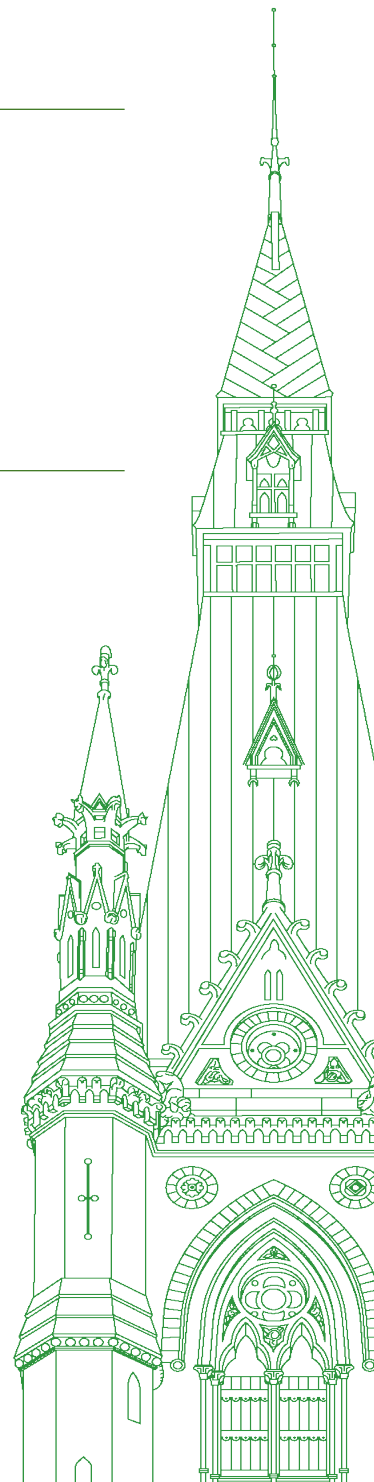
Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

Le mercredi 19 novembre 2025

Présidente : Lisa Hepfner



Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 19 novembre 2025

• (1635)

[Traduction]

La présidente (Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la 14^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Avant de commencer, je demanderais à tous les participants en personne — nous participons tous en personne aujourd'hui, je crois — de bien vouloir lire les directives qui sont inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures ont été mises en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos interprètes. Vous remarquerez qu'un code QR se trouve sur la carte. Il renvoie à une courte vidéo de sensibilisation, au besoin.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Avant de commencer, j'aurais besoin que quelqu'un propose l'adoption de deux budgets de fonctionnement. Le premier s'élève à 25 700 \$ et concerne notre étude sur les effets des influenceurs et des contenus des réseaux sociaux.

Merci, monsieur Champoux.

(La motion est adoptée.)

La présidente: Le deuxième prévoit un montant supplémentaire de 2 000 \$ pour payer les collations et les repas dans le cadre de notre étude sur les répercussions des progrès technologiques.

Monsieur Myles, proposez-vous l'adoption de cette motion relative aux collations?

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Oui, je propose cette motion. Assurons-nous d'avoir de bonnes collations.

(La motion est adoptée.)

La présidente: Excellent.

Nous passons à la réunion d'aujourd'hui. Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 29 octobre, le Comité se réunit pour examiner l'audit de la collection d'art autochtone.

Aujourd'hui, nous accueillons des représentants du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord: Mme Valerie Gideon, sous-ministre; M. Rob Wright, sous-ministre délégué; et Mme Stephanie Barozzi, dirigeante principale de la vérification et de l'évaluation.

Je tiens à souligner, à l'intention des membres du Comité, que dans notre motion initiale, il était question d'inviter la directrice du

Centre d'art autochtone. Puisque ce poste est vacant, nous n'avons pas pu le faire.

Est-ce que la sous-ministre et le sous-ministre délégué veulent cinq minutes chacun? Non, vous allez présenter votre déclaration liminaire ensemble. Nous entendrons ensuite la dirigeante de la vérification, Mme Barozzi.

Nous allons commencer par la sous-ministre. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Valerie Gideon (sous-ministre, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): Merci beaucoup, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour parler du Centre d'art autochtone et de l'intendance de la collection d'art autochtone qui relève du ministère des Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

[Français]

Je suis accompagnée aujourd'hui du sous-ministre délégué, Rob Wright, et de la dirigeante principale de la vérification et de l'évaluation, Stephanie Barozzi.

La collection d'art autochtone est un trésor culturel national. Elle comprend plus de 5 000 œuvres contemporaines créées par des artistes des Premières Nations et des artistes inuits et métis de tout le pays. Ces œuvres expriment l'identité, l'histoire et la résilience. Elles constituent un important moteur économique pour les artistes et les communautés et sont un élément essentiel de la réconciliation, car elles honorent les droits culturels, l'expression artistique et l'autodétermination des Autochtones.

[Traduction]

Au cours des dernières années, notre ministère a déployé d'importants efforts afin de moderniser la méthode employée pour superviser et documenter la collection, et la partager avec les Canadiens. Nous avons déplacé la collection dans une installation sûre et climatisée qui répond aux normes professionnelles. Nous avons mis en place des mesures de contrôle de l'environnement plus robustes, des systèmes de suivi numériques, la présentation de rapports sur les conditions, et des procédures d'entreposage et de manipulation professionnelles conformes aux normes nationales actuellement en vigueur dans les musées. Nous maintenons également un programme de prêts solide qui soutient des expositions nationales et internationales, permettant aux artistes autochtones et à leurs œuvres de rejoindre des auditoires partout au pays et dans le monde.

[Français]

Il y a quelque temps, notre ministère a proactivement commandé une vérification interne afin d'examiner de manière exhaustive la gestion de la collection d'art autochtone. Cette vérification n'a pas été déclenchée par un incident. Elle s'inscrit plutôt dans notre plan de vérification axé sur les risques et reflète notre engagement en faveur de la transparence, de la responsabilité et de l'amélioration continue.

La vérification a confirmé de nombreux points forts, notamment les rôles et responsabilités établis au sein du Centre d'art autochtone pour gérer la collection, la sécurité de l'entreposage, les plans d'urgence et de lutte contre les organismes nuisibles et l'amélioration des processus d'inventaire.

La vérification a également révélé plusieurs choses à renforcer. Ainsi, elle a mené à certaines recommandations, notamment la résolution complète des lacunes dans la tenue des registres, lacunes qui ont été héritées des décennies précédentes, la documentation du processus de retrait d'inventaire et d'élimination; et la réalisation d'une analyse des coûts du cycle de vie à long terme pour la préservation et la promotion de la collection.

[Traduction]

Nous accueillons favorablement l'ensemble des recommandations découlant de l'audit, et le travail pour les mettre en œuvre va bon train. Cela comprend l'examen et la mise à jour des instruments de politique, la mise en place de cadres contractuels et de supervision plus rigoureux, et le rapprochement d'anciens dossiers. Je tiens à souligner que l'audit nous a également incités à nous demander si notre ministère demeure l'entité la plus appropriée pour superviser la collection à long terme ou s'il faudrait envisager un transfert vers une grande institution nationale en plus d'une gouvernance autochtone. Nous sommes favorables à cette conversation.

Depuis plus de 30 ans, le mandat de la collection d'art autochtone prévoit la possibilité d'une gestion autochtone. Nous n'en sommes qu'aux premières étapes de l'examen d'autres modèles, comme des approches conçues par les Autochtones, qui préservent l'intégrité artistique, la reddition de comptes et la souveraineté culturelle. Là encore, nous sommes ouverts aux commentaires dans ce contexte. Un élément dont il faudra tenir compte sera l'importance de préserver l'intégrité de la collection.

[Français]

Tout au long de ce travail, nous restons déterminés à soutenir les artistes autochtones. Depuis des décennies, le Centre d'art autochtone contribue directement à la subsistance des artistes par l'entremise d'acquisitions, de frais d'exposition et de redevances de reproduction. Nous continuerons de veiller à ce que les artistes reçoivent une rémunération équitable et à ce que la collection continue de soutenir le développement culturel et économique autochtone.

[Traduction]

L'intendance de la collection d'art autochtone est une responsabilité que nous prenons au sérieux. Nous sommes conscients des problèmes — qui datent d'une époque antérieure — soulevés dans le cadre de l'audit et nous nous efforçons de les régler de toute urgence. Nous reconnaissons également que la réconciliation exige de l'écoute, une adaptation et de l'ouverture au changement, notamment la possibilité d'une gestion de la collection qui sera assurée par les Autochtones.

Wela'liek.

Je serai heureuse, avec M. Wright et Mme Barozzi, de répondre à vos questions.

La présidente: Merci.

Mme Barozzi prononcera-t-elle également une déclaration préliminaire?

Stephanie Barozzi (dirigeante principale de la vérification et de l'évaluation, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): Non, je n'ai pas préparé de déclaration préliminaire.

La présidente: Très bien.

Je vais donc céder la parole à Mme Thomas pour commencer notre série de questions.

Vous avez la parole pour six minutes.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci.

Ma première question s'adresse à Mme Gideon.

Le plan d'action présenté dans l'audit contient cinq recommandations auxquelles il fallait donner suite d'ici le 31 mars 2025.

Vous dites que le travail va bon train. Or, l'échéance étant le 31 mars 2025, le travail ne devrait pas aller bon train; il devrait être terminé. Pourquoi n'est-il pas terminé?

● (1640)

Valerie Gideon: Un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre.

Rachael Thomas: Je ne parle pas des mesures qui ont été mises en œuvre. Je vous demande pourquoi certaines mesures n'ont pas encore été mises en œuvre.

Valerie Gideon: En ce qui a trait à la première recommandation, nous avons une ébauche des instruments de politique qui précise les rôles et les responsabilités. Nous nous attendons à ce qu'elle soit approuvée, certainement avant le 31 mars 2026. Nous avons ajusté l'échéancier dans le plan d'action de la direction.

Nous avons signé le contrat avec les tierces parties qui fourniront les services d'entreposage. Cette mesure a donc été prise. Nous continuons de collaborer avec Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, relativement aux installations d'entreposage qu'il faudra utiliser après 2027, lorsque nous devrons libérer celles de la promenade Goldenrod au pré Tunney. Nous travaillons en étroite collaboration avec les représentants de SPAC à cet égard.

Le rapport semestriel à la secrétaire ministérielle sera terminé d'ici le mois prochain, ou en janvier 2026, et la présentation d'un rapport annuel aux sous-ministres sera officialisée d'ici mars 2026. Je peux vous assurer que je rencontre régulièrement la secrétaire ministérielle, qui relève directement de moi. De plus, nous avons souvent des discussions et des présentations au sujet de cet audit et de la collection d'art autochtone lors de la réunion de notre comité de la haute direction.

Nous avons terminé l'analyse des coûts de base, et avons fourni différentes possibilités pour ce qui est du recours aux services d'entreposage d'un tiers. Nous nous sommes entendus sur le fait que cette analyse des coûts serait mise à jour tous les cinq ans.

Le travail se poursuit. Nous avons installé des caméras de sécurité... tout cela a été fait. Nous avons également rédigé de nouvelles procédures opérationnelles normalisées, dont l'approbation finale sera donnée d'ici mars 2026.

Rachael Thomas: Madame Gideon, puisque le temps file, je vais passer à autre chose.

Une chose est claire: il fallait donner suite aux recommandations d'ici le 31 mars 2025, mais cela n'a pas été fait. D'ailleurs, vous dites que l'on n'y donnera pas suite avant le printemps 2026 et peut-être même plus tard. J'estime que d'autres réponses sont nécessaires, mais je ne crois pas que nous les obtiendrons aujourd'hui.

Madame Barozzi, êtes-vous en mesure de préciser quelles œuvres d'art ont disparu? Dans votre rapport, vous dites que 132 œuvres sont perdues. Savez-vous de quelles œuvres il s'agit?

Stephanie Barozzi: Je ne sais pas de quelles œuvres il s'agit. Dans le cadre de notre audit, nous avons reçu une liste des « œuvres perdues ». Elles l'étaient pour diverses raisons. Nous avons appris que des œuvres avaient disparu, mais nous n'avons pas mené d'autres vérifications à ce sujet, parce que leur valeur n'était pas aussi élevée que celle du reste de la collection. Nous nous sommes concentrés sur les œuvres qui se trouvaient dans l'inventaire et dans la chambre forte.

Rachael Thomas: Madame Gideon, savez-vous quelles sont ces 132 œuvres d'art disparues?

Valerie Gideon: Nous avons un inventaire des 132 œuvres perdues. Notre équipe poursuit son travail pour les recenser. Quelques-unes de ces œuvres ont été consignées en double lors de la transition vers un nouveau système de gestion de l'information en 2010. Nous en avons retrouvé quelques-unes... au moins 12. Vingt œuvres sont des reproductions. Nous avons une liste.

Rachael Thomas: Cent trente-deux œuvres ont disparu, dont peut-être 12 ont été retrouvées. On ne sait toujours pas où se trouvent 120 d'entre elles. Vous avez une liste. Vous savez donc qui sont les artistes dont les œuvres ont disparu. Leur a-t-on dit que leurs œuvres avaient disparu?

Valerie Gideon: Je dirais simplement qu'en ce qui concerne les œuvres perdues, puisque nous respectons les règles et les procédures relatives à la collection du patrimoine fédéral pour la catégorie A...

Rachael Thomas: Avec tout le respect que je vous dois, vous ne respectez pas ces règles. Comme on le mentionne dans l'audit, il n'y a pas de caméras de sécurité. Trois œuvres ont été abîmées en raison d'une fuite d'eau. Il n'y a aucun contrôle de la température. Rien de tout cela n'est conforme au protocole relatif à la catégorie A.

Valerie Gideon: Nous avons reçu une désignation catégorie...

Rachael Thomas: Madame Gideon, je vais revenir à ma première question. Savez-vous quelles œuvres ont disparu, et avez-vous informé les artistes qui les ont créées? C'est la question que je vous pose.

Valerie Gideon: En vertu des règles et des procédures relatives à la collection du patrimoine fédéral pour la catégorie A — à la suite d'une inspection de l'installation actuelle, nous avons reçu la désignation de catégorie A —, les œuvres n'ont pas été, pour utiliser la terminologie technique, retirées de l'inventaire. Nous n'avons pas les artistes, parce que les œuvres n'ont pas été retirées de l'inventaire.

Je tiens à corriger un point. Parmi ces œuvres, 20 sont des reproductions, et non des œuvres d'art originales. Il faut aussi en tenir compte dans l'évaluation globale.

• (1645)

Rachael Thomas: Vous avez utilisé l'expression « retirées de l'inventaire ».

Valerie Gideon: C'est exact.

Rachael Thomas: Qu'est-ce que cela signifie?

Valerie Gideon: Des œuvres seraient retirées de l'inventaire si nous étions certains qu'elles avaient disparu. Ces œuvres n'ont pas encore atteint ce seuil.

Rachael Thomas: Comment allez-vous déterminer avec certitude qu'elles ont disparu?

Valerie Gideon: Nous continuons à dresser l'inventaire et à obtenir des renseignements sur l'emplacement de ces œuvres. Si nous ne sommes pas en mesure de confirmer leur emplacement, nous les retirerons de l'inventaire.

Rachael Thomas: Certaines de ces œuvres ont disparu en 1980. De combien d'années encore avez-vous besoin? Cela fait 40 ans qu'elles ont disparu.

Valerie Gideon: Les œuvres perdues ne le sont pas depuis 1980.

Rachael Thomas: Dans son témoignage, la ministre a dit qu'elles l'étaient depuis 1980. Soit elle nous induit en erreur, soit vous le faites.

Valerie Gideon: J'étais assise à côté de la ministre. La ministre a dit que quelques œuvres ont été prêtées, dans les années 1980, à différents bureaux régionaux et sièges sociaux. Elle ne disait pas que nous en avions perdu la trace en 1980. Ces œuvres faisaient partie d'un programme de prêts qui a pris fin en 2017. Il avait fait l'objet d'un moratoire en raison d'un examen mené par l'Institut canadien de conservation qui indiquait qu'un programme de prêts internes comportait trop de risques pour la collection. Par conséquent, ce programme de prêts n'existe plus; il a été aboli.

La présidente: Merci.

Monsieur Al Soud, vous disposez de six minutes.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente. Je suis heureux de vous voir, comme toujours.

Je remercie nos témoins d'avoir pris le temps de se joindre à nous aujourd'hui. Nous leur en sommes reconnaissants.

La collection représente non seulement l'excellence artistique, mais aussi le savoir culturel, la mémoire intergénérationnelle et les responsabilités associées à l'intendance.

Madame la sous-ministre, lors d'une entrevue accordée à CBC/Radio-Canada, vous avez dit ce qui suit:

[Français]

« La réconciliation avance de plus en plus rapidement, parce que quand tu changes la nature de la conversation envers la reconnaissance de l'autodétermination, tu bâtis une confiance [...] »

[Traduction]

Selon vous, comment le renforcement de la confiance et la reconnaissance de l'autodétermination des Autochtones devraient-ils s'inscrire, concrètement, dans la supervision de la collection d'art autochtone? Les conclusions de l'audit indiquent-elles que l'on respecte ces principes à l'heure actuelle?

Valérie Gideon: C'est une excellente question. On pense souvent à l'autodétermination dans le contexte des détenteurs de droits au titre de l'article 35, mais ici, il est question d'artistes. La collection d'art autochtone et le Centre d'art autochtone mettent l'accent sur le maintien de l'intégrité de la collection pour les artistes. Les retombées économiques doivent profiter aux artistes. Nous ne percevons pas de droits d'auteurs. Nous nous employons à faire en sorte que la collection soit accessible sans frais pour l'artiste.

En ce qui concerne la gouvernance, il faut trouver le moyen d'établir un équilibre entre les intérêts des dirigeants et des nations autochtones et le point de vue des artistes. Je travaille toujours dans un environnement où je discute d'initiatives stratégiques, de financement et de services avec des détenteurs de droits au titre de l'article 35. Or, dans ce cas-ci, il ne faut pas que j'oublie que nous parlons de personnes, de la façon dont elles s'identifient et du rapport qu'elles entretiennent avec leur art.

Fares Al Soud: Excellent. Merci, madame la sous-ministre.

Dans une autre entrevue accordée à CBC/Radio-Canada, vous avez déclaré ceci:

[Français]

« Moi, je suis la messagère. [...] Je suis une porte-parole, essentiellement, au sein du système. »

[Traduction]

Dans le cadre de vos fonctions, comment déterminez-vous si ces priorités se reflètent dans les politiques et les pratiques de gouvernance relatives à la collection d'art autochtone? Quels changements permettraient de mieux harmoniser les attentes de la communauté avec les mesures prises par le ministère?

Valérie Gideon: C'est une question très intéressante. Vous me citez pour me poser des questions. J'essaie de me souvenir de cette entrevue.

Nous progressons au rythme de nos principaux partenaires. Au cours des dernières années, nous avons mis en place des tribunes véritablement solides et stables pour travailler avec les partenaires autochtones à l'échelle nationale et à la table nationale. Dans ces contextes, la collection d'art autochtone n'a pas été soulevée comme étant prioritaire, à ce stade-ci, parce que les dirigeants autochtones s'efforcent surtout de remédier aux écarts en matière d'équité auxquels ils sont confrontés depuis longtemps. C'est au cœur de leurs priorités. Alors que nous continuons de transformer la relation et d'investir dans la réconciliation, ce domaine présente un énorme potentiel: la collection peut soutenir une souveraineté autochtone accrue.

Fares Al Soud: Formidable. Merci, madame la sous-ministre.

L'audit laisse entrevoir que le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord n'est peut-être plus l'entité la plus appropriée pour assumer la responsabilité de la collection d'art autochtone. Le ministère a-t-il effectué une analyse pour déterminer si une organisation ou une institution muséale dirigée par des Au-

tochtones est mieux outillée pour gérer la collection? Si ce n'est pas le cas, pourquoi n'y a-t-on pas accordé la priorité?

● (1650)

Valérie Gideon: Nous avons eu des rencontres sur une base régulière avec les représentants de diverses institutions nationales pour examiner la faisabilité, la viabilité et l'intérêt à ce chapitre. Cela dit, nous n'avons pas encore lancé de processus plus formel, notamment, comme je l'ai dit plus tôt, en raison des grandes priorités des dirigeants des Premières Nations, des Inuits et des Métis et de notre volonté de suivre leur rythme. Nous avons toutefois eu davantage de conversations et de rencontres au cours des derniers mois.

Fares Al Soud: Vous n'y avez peut-être pas encore beaucoup réfléchi, mais j'aimerais savoir quels critères vous utiliseriez pour déterminer s'il faudrait conserver l'intendance ou la transférer afin de mieux soutenir la souveraineté culturelle autochtone.

Valérie Gideon: Le premier critère serait la volonté des artistes autochtones. Rejoindre la majorité des artistes autochtones représentés dans la collection serait probablement un seuil difficile à atteindre, mais quand même nécessaire. Ensuite, bien sûr, il y a les problèmes liés à la capacité d'entreposage, à la capacité humaine et à la disponibilité des ressources et du financement pour assurer l'intégrité de la collection. Ce sont d'autres critères que j'utiliserais pour déterminer l'avenir de la collection. Bien entendu, je ne prendrais pas cette décision seule.

Fares Al Soud: Formidable.

Monsieur Wright, la sous-ministre a déjà parlé de ce qui suit. Cette question m'intéresse. L'audit a permis de recenser 132 œuvres d'art perdues, dont certaines pourraient avoir disparu, tout en soulignant qu'il n'y a pas de stratégie claire pour les retrouver sans délai. Quelles mesures précises le ministère a-t-il prises pour localiser ces œuvres? Pourquoi n'a-t-on pas établi plus tôt un protocole pour les retrouver, compte tenu de leur valeur culturelle?

Rob Wright (sous-ministre délégué, ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord): Une chose qui est très importante, comme la sous-ministre l'a mentionné, c'est que nous sommes dans un processus de réconciliation des données. Sur les 132 cas, 12 ont été identifiées comme des fichiers en double, et 20 ont été identifiés comme des reproductions. Comme la sous-ministre l'a mentionné, cela s'explique en partie par le fait qu'un ancien programme de prêts internes a pris fin en 2017. Les articles ont donc été retournés entre 2017 et 2023. La pandémie s'est produite au beau milieu de ce retour. C'est vraiment au cours des dernières années que cette réconciliation a pu être menée. Nous sommes en train de nous en occuper.

Il est également important de noter que les œuvres d'art manquantes représentent une valeur évaluée à environ 49 000 \$, soit 0,34 % de la valeur globale de la collection de 14,4 millions de dollars. Cela aide à mettre les choses en contexte. L'équipe s'efforce de produire rapidement des procédures et des protocoles opérationnels normalisés. Elle travaille aussi sur le processus de retrait de certaines œuvres.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins.

Madame Gideon, j'avoue que je suis un peu renversé par ce que j'entends et ce que je lis sur ce dossier qui fait que nous étudions cette situation aujourd'hui. Est-ce que vous trouvez ça grave, ce qui est arrivé?

Valerie Gideon: La collection a évolué. À l'origine, l'objectif de la collection était d'acheter des œuvres d'art pour les mettre dans des bureaux fédéraux.

Martin Champoux: Madame Gideon, trouvez-vous ça grave d'avoir perdu la trace de 120 œuvres d'art dont vous aviez la garde? Trouvez-vous ça banal? C'est l'impression que j'ai. J'ai entendu M. Wright dire qu'elles représentaient un faible pourcentage de la valeur de la collection, comme si ça signifiait qu'elles étaient moins importantes que les autres. Je trouve ça préoccupant. J'aimerais bien entendre vos commentaires à ce sujet.

Valerie Gideon: Premièrement, je pense que c'est un problème de documentation dû au fait que cette collection a été créée il y a plusieurs années, en 1965.

Martin Champoux: Êtes-vous déjà allée au Musée des beaux-arts du Canada, ici, à Ottawa?

Valerie Gideon: Oui.

Martin Champoux: Savez-vous combien d'œuvres d'art il conserve?

Valerie Gideon: Non.

Martin Champoux: Parmi les dizaines de milliers d'œuvres d'art que le Musée a dans ses entrepôts et sur ses murs, quelle qu'en soit la valeur, pensez-vous qu'il en a perdu?

Valerie Gideon: Je ne peux pas répondre à cette question.

Martin Champoux: Je vous comprends, mais je trouve ça préoccupant qu'on ait la garde d'œuvres d'art et qu'on réussisse à en perdre, ne serait-ce que quelques-unes. Je comprends que ces œuvres d'art autochtones ont été prêtées à des bureaux gouvernementaux, mais le fait qu'il n'y avait pas de mécanisme pour les répertorier me donne l'impression qu'on ne leur accordait aucune valeur et qu'on les a prêtées à quelqu'un qui avait besoin de décorer un mur parce qu'on ne savait pas quoi en faire.

Lorsque le processus de vérité et de réconciliation est apparu, on a soudainement commencé à accorder de l'importance au patrimoine des Premières Nations. On a alors constaté qu'on avait perdu 132 œuvres d'art d'une collection dont on avait la garde. On semble content d'en avoir retrouvé 12, mais il en reste 120. Malgré ça, on dit que ce n'est pas très grave parce que ce n'est qu'une petite partie d'une collection de 14 millions de dollars.

Je me pose donc plein de questions, et ce que j'apprends aujourd'hui est beaucoup plus préoccupant que ce à quoi je m'attendais. De plus, on dit que, dans la majorité des cas, on connaît le dernier emplacement des œuvres d'art en question, mais qu'on n'arrive pas à les retrouver. Je ne comprends pas cette phrase. J'aimerais que vous m'aidiez à comprendre ça.

Comment peut-on dire qu'on ne sait pas où une chose se trouve et qu'elle n'est pas là où elle se trouvait la dernière fois, mais qu'on ne l'a pas perdue? Éclairez-moi un peu.

• (1655)

Valerie Gideon: Il est aussi important de noter que nous avons fait une transition vers un nouveau système d'information. Nous pensons donc que, dans plusieurs cas, il s'agit de doublons.

Quand le gouvernement fédéral a mis ces initiatives en place, on n'accordait pas beaucoup de valeur aux œuvres d'artistes contemporains autochtones au pays. Le gouvernement fédéral a donc fait preuve de leadership en trouvant une façon d'offrir une rémunération aux artistes autochtones dans un environnement où il n'y avait pas une grande demande pour ces œuvres d'art. Il est donc beau de voir que les choses ont évolué et que les membres du Comité voient la valeur importante de cette collection. Nous prenons cela très au sérieux, je vous l'assure.

Martin Champoux: D'accord.

Qu'avez-vous mis en place pour retrouver au plus vite les œuvres d'art disparues et éviter que ça se reproduise? Qu'avez-vous à offrir comme dédommagement ou comme réconfort aux artistes dont des œuvres vous ont été confiées à une époque où elles ne valaient rien? Ils ne devaient pas être très contents que leurs œuvres ne valaient rien, d'ailleurs. Pour un artiste, ses œuvres valent quelque chose. Quand un artiste crée, il le fait avec son âme et son cœur. Qu'une œuvre vaille 500 \$ à vos yeux ou 50 000 \$ aux yeux d'un autre, ce n'est pas ce qui anime l'artiste.

Quel processus avez-vous établi pour récupérer ces œuvres d'art? Peu importe la valeur, il faut le faire.

Quels liens avez-vous avec les artistes qui ont été lésés dans cette histoire?

Valerie Gideon: Vous avez posé plusieurs questions, mais je peux parler des mesures que nous avons mises en place.

Nous utilisons maintenant un système informatisé pour nous assurer de bien gérer notre collection, qui est utilisé par d'autres musées, ainsi que par Affaires mondiales Canada. Nous avons reçu la désignation de catégorie A, selon les protocoles que nous devons mettre en place. Nous suivons aussi les politiques et les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce sont des mesures que nous avons instaurées. Par ailleurs, nous avons une équipe au sein de notre ministère qui continue de raffiner les informations de la collection pour maintenir son intégrité.

Martin Champoux: Avez-vous identifié les artistes? Est-ce que vous avez des contacts avec les artistes?

Valerie Gideon: Oui, il y a beaucoup de contacts avec les artistes.

Martin Champoux: Je parle de ceux dont les œuvres ont été perdues.

Valerie Gideon: Nous avons plus de 560 artistes avec qui nous maintenons des communications.

Martin Champoux: Vous en avez même avec ceux dont les œuvres ont été perdues, non?

Valerie Gideon: Il faudrait que je vérifie si ces artistes sont tous vivants et s'ils font partie de ceux qui reçoivent directement des communications. Nous avons 560 artistes avec qui nous communiquons régulièrement, ainsi que 489 institutions, les provinces et les territoires, les centres culturels, les musées et les bibliothèques.

Martin Champoux: Si j'étais un ayant droit d'un artiste ayant créé des œuvres dont vous avez la garde et que j'entendais votre témoignage, je penserais qu'il ne semble pas y avoir d'effort pour retrouver ces artistes-là et les dédommager.

Je crois que mon temps achève, mais on reviendra sûrement sur ce sujet. Je suis sidéré par ce que j'entends aujourd'hui.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Schmale, bienvenue au comité du patrimoine.

Vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes, PCC): Merci, madame la présidente.

Bonjour, madame la sous-ministre. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Je reprends là où nous nous sommes arrêtés lundi avec la ministre Alty, lorsque nous parlions de ce sujet.

Madame la sous-ministre, l'audit a relevé un certain nombre de lacunes, notamment en matière de gouvernance, dans le traitement de ces œuvres très précieuses. À l'époque, il n'y avait pas de reddition de comptes claire au niveau supérieur pour cette collection. Personne ne rendait de compte à la sous-ministre.

Vous avez dit que le problème est maintenant réglé. Est-ce exact? Il y a maintenant quelqu'un qui vous rend des comptes au sujet de la collection.

• (1700)

Valerie Gideon: Pendant plusieurs années, le directeur du Centre d'art autochtone relevait du secrétaire général, qui relevait du sous-ministre. Cette structure est encore en place. Le problème, c'est que le poste de directeur du Centre est vacant depuis quelques années. La secrétaire générale a donc veillé à ce qu'un cadre au sein de son bureau aide l'équipe du Centre.

Lorsque Rob et moi avons commencé à travailler au ministère, quelqu'un occupait le poste de directeur par intérim du Centre. Nous espérions que cette personne devienne titulaire du poste, mais elle a décidé de passer à autre chose. Cela arrive dans la fonction publique.

Jamie Schmale: Il reste encore des œuvres qui ont disparu, ce qui n'a été découvert qu'après un audit. Cela fait un certain temps qu'elles ont disparu. Comme la ministre l'a dit lundi au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, cela fait un bon moment.

L'entrepôt était très peu sécuritaire en raison de lacunes dans les protocoles de sécurité et autres.

A-t-on demandé des comptes à quelqu'un pour ces défaillances au fil du temps?

Valerie Gideon: Après un audit interne, dans le cadre du plan d'action de la gestion, on identifie les cadres supérieurs responsables de chacune des mesures. Au final, le plan relève non seulement de la sous-ministre, mais aussi d'un comité ministériel de vérification qui examinera les progrès réalisés par rapport aux engagements pris dans le cadre du plan d'action issu de l'audit. C'est aussi pour cette raison que ces audits sont publics.

Jamie Schmale: A-t-on demandé des comptes à quelqu'un?

Valerie Gideon: Parlez-vous de l'audit en cours?

Jamie Schmale: Non, je parle des résultats de l'audit.

Valerie Gideon: Nous rendons des comptes.

Jamie Schmale: Vous avez 10 employés et un budget de plus de 1 million de dollars pour vous occuper d'une collection qui comporte plus de 100 œuvres disparues. Certaines ont été retrouvées,

oui, mais il y a des lacunes ici et des chiffres avec beaucoup de zéros — on parle de millions de dollars.

A-t-on demandé des comptes à quelqu'un pour ces problèmes?

Valerie Gideon: Pourriez-vous préciser la valeur à laquelle vous faites référence et qui se chiffre en millions de dollars?

Jamie Schmale: On peut parler de 900 œuvres. On peut parler de 50 000 \$. L'ensemble de la collection est d'une valeur de 14 millions de dollars. Quel que soit le chiffre, des œuvres ont disparu, elles valent de l'argent, elles ont une valeur pour leurs créateurs. On ne voit pas de telles choses se produire au Musée des beaux-arts, comme l'a souligné le Bloc avant moi.

Qui a été tenu responsable? Quelqu'un l'a-t-il été?

Valerie Gideon: Juste pour clarifier, les œuvres ne sont pas considérées comme disparues. Elles sont considérées comme perdues.

Jamie Schmale: Quelqu'un a-t-il été congédié?

Valerie Gideon: Non, personne n'a été congédié.

Jamie Schmale: Est-ce que quelqu'un a été suspendu?

Valerie Gideon: Personne n'a été suspendu.

Jamie Schmale: A-t-on demandé à quelqu'un de se présenter au bureau cinq jours par semaine en guise de sanction ultime?

Valerie Gideon: Je pense que l'objectif d'un audit interne, et la raison pour laquelle on effectue un audit axé sur les risques, est de cerner de façon proactive les zones de risque afin que la direction puisse mettre en place des mesures pour les contrer.

Jamie Schmale: D'accord.

Cela ne se produirait pas au Musée des beaux-arts. Le simple fait de dire que certaines œuvres ont disparu et que c'est acceptable... Pourquoi personne n'a été tenu responsable?

Valerie Gideon: Encore une fois, la collection a été créée il y a des décennies. Le but de cette collection n'était pas de mettre en place un musée national, mais bien de mettre en place...

Jamie Schmale: Vous entreposez ces œuvres. Vous en assumez la responsabilité.

Valerie Gideon: C'est pourquoi nous avons changé la façon dont les œuvres sont gérées. Nous avons suspendu le programme de prêts internes qui a été à l'origine de la perte de 91 œuvres.

Jamie Schmale: Cela a duré des décennies, comme on l'a souligné. La ministre a parlé des années 1980. L'inventaire du CAA a commencé dans les années 1990. Les problèmes durent depuis des décennies. On a perdu des œuvres. Personne n'est tenu responsable du passé, du présent... Quand allons-nous voir quelqu'un en assumer la responsabilité et dire que c'était de sa faute et que cela aurait dû être mieux géré? Je sais que vous mettez en place des processus — je comprends.

On parle d'entreposage fourni par une tierce partie. Y a-t-il même un contrat avec ce fournisseur?

Valerie Gideon: Seulement 8 % des œuvres sont entreposées par des tiers. Nous les avons presque toutes rapatriées et elles se trouvent maintenant dans notre chambre forte, y compris toutes celles encore entre les mains des bureaux régionaux.

Jamie Schmale: Auriez-vous fait cela s'il n'y avait pas eu l'audit?

• (1705)

Valerie Gideon: Nous avons déjà commencé à le faire avant l'audit.

Jamie Schmale: Vous le faisiez-vous déjà?

Valerie Gideon: Nous le faisons depuis des années.

La présidente: Merci, monsieur Schmale. Votre temps est écoulé.

Madame Royer, vous disposez de cinq minutes.

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci à nos témoins d'être ici aujourd'hui.

D'après ce que je comprends, la majorité des œuvres d'art mentionnées ont été prêtées à des bureaux du gouvernement dans les années 1980, et le programme de prêts a été aboli. Étant donné qu'à l'époque, une grande partie de la documentation se faisait au stylo et sur papier — ce n'était pas numérisé ou informatisé —, j'imagine qu'il manque une partie des documents, d'où la difficulté de trouver les œuvres.

Reconnaissant que l'histoire du Canada depuis ce temps... Il y avait encore des pensionnats dans les années 1980, et c'est une page honteuse de notre histoire. Il est difficile pour moi de me mettre à la place de ceux qui étaient là à l'époque. Rien n'était informatisé, et la compréhension et le respect n'étaient pas au même niveau. Ce n'est pas qu'il y a eu des lacunes en matière de sécurité. C'est que les systèmes étaient différents et l'attitude était différente, on ne reconnaissait pas les Premières Nations, ce qui est vraiment triste.

Je comprends aussi que des mesures ont été mises en place aujourd'hui pour s'assurer qu'une telle chose ne se reproduise pas. Pouvez-vous nous parler un peu de la façon dont le ministère — et c'est peut-être une question pour vous, madame Gideon — veille aujourd'hui à ce que les protocoles autochtones, la protection spirituelle et la contribution de la communauté guident la préservation et l'exposition de ces œuvres sacrées ou culturellement importantes?

Valerie Gideon: Merci beaucoup de la question. Je dirais que je pense que nous pouvons en faire plus. Nous discutons beaucoup avec les artistes autochtones en ce qui concerne la collection et leurs œuvres au sein de la collection, mais je pense vraiment que, en ce qui a trait à la gouvernance — pour répondre à la question qui a été soulevée plus tôt —, nous pourrions en faire plus.

Par exemple, nous travaillons à un catalogue public de toutes les œuvres d'art que les gens pourraient consulter. Juste avant la pandémie, nous avons publié *La collection d'art autochtone: Œuvres choisies 1967-2017*, un magnifique livre qu'on peut parcourir pour voir toutes les œuvres. Cependant, je pense qu'on pourrait quand même en faire davantage pour améliorer la visibilité de la collection.

Nous disposons d'une galerie dans nos locaux permanents au 10, rue Wellington, que nous avons dû quitter temporairement, car on rénove l'extérieur du bâtiment. Lorsque la galerie rouvrira, nous pourrions y présenter des expositions. Nous avons un programme de prêts externes très efficace, qui joue également un rôle très utile. Nous invitons aussi des artistes et des conservateurs autochtones à participer à des ateliers et à des événements spéciaux. Nous avons

plusieurs exemples de réussite à notre actif. Nous avons également conclu des partenariats avec des musées et des galeries.

Cependant, comme je le mentionnais plus tôt, je pense qu'en fin de compte, une gouvernance menée par des personnes autochtones serait mieux que le fait que cela soit moi qui s'adresse à vous à titre de responsable de la collection.

Zoe Royer: J'apprécie ce que vous venez de dire. Je pense que la manière de faire évoluer cette situation est très importante pour la population canadienne.

En ce qui concerne le catalogage... Vous avez soulevé un point important, à savoir que vous vous en occupez maintenant, et je suis sûre que c'est le cas, mais concernant la gestion des œuvres, indépendamment de savoir à qui elles ont été prêtées à différents moments, on peut également se demander si elles ont été correctement identifiées. Si l'on ne peut pas identifier correctement une œuvre et si l'on ne dispose pas des technologies ou des moyens pour bien évaluer les œuvres, j'imagine que cela contribue à la difficulté de les retrouver.

Pouvez-vous nous assurer encore une fois...? En fait, je vais changer un peu de sujet, car je vais manquer de temps.

• (1710)

La présidente: Il vous reste 20 secondes.

Zoe Royer: Peut-être au prochain tour, vous pourriez parler du financement du cycle de vie, de la façon dont il est géré et de ce qui est nécessaire pour couvrir les coûts de base et ce genre de choses.

Merci.

[Français]

La présidente: Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Madame Gideon, tout à l'heure, je vous ai posé deux questions, pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse.

Est-ce que des dédommagements sont prévus pour les artistes qui ont été lésés dans cette histoire?

Valerie Gideon: À ce moment-ci, comme je l'ai mentionné, nous n'avons pas documenté d'aliénation d'œuvres d'art. Nous ne sommes pas au stade d'avoir ces conversations avec les artistes.

Martin Champoux: À ce sujet-là, est-ce qu'il y a eu des conversations avec les communautés autochtones?

Valerie Gideon: Personne n'a eu de conversation directement avec moi, non. Les gens des communautés autochtones ne nous ont pas posé la question du tout. Personne n'a communiqué avec moi pour avoir plus de précisions à ce sujet.

Martin Champoux: Dans l'audit, on parle des recommandations qui ont été faites et on constate qu'elles n'ont pas été entièrement mises en place. Cela m'amène à me poser des questions. Le rapport indique aussi ceci: « L'audit a également permis de constater que les rôles et les responsabilités portant sur les mesures à prendre en cas de disparition d'œuvres d'art ne sont pas clairs. » Je saute le reste du paragraphe, qui doit vous être familier.

Pourquoi les recommandations d'un audit quand même assez sévère n'ont-elles pas encore été mises en place, alors que c'est un rapport que vous avez en main depuis le 16 novembre 2024? C'est une situation qui est connue depuis plus longtemps que cela, selon ce qu'on en sait.

Valerie Gideon: Comme je l'ai mentionné précédemment, nous avons une ébauche du document. Nous devons d'abord nous assurer d'obtenir la rétroaction de tous les secteurs. Ensuite, le tout est essentiellement soumis à mon approbation, puis à l'approbation du comité de la haute direction.

Ce n'est pas que les mesures ne sont pas mises en œuvre, mais plutôt que la rédaction de la politique n'est pas terminée.

Martin Champoux: Combien d'autres œuvres d'art peuvent disparaître ainsi? Après avoir constaté la disparition de certaines œuvres d'art, avez-vous continué à faire l'acquisition d'œuvres d'art autochtone? Avez-vous procédé à d'autres acquisitions?

Valerie Gideon: Depuis la vérification de l'année passée, nous n'avons pas fait d'autre acquisition.

Martin Champoux: Depuis combien de temps savez-vous que des œuvres ont disparu?

Valerie Gideon: Nous nous en sommes rendu compte au début de la transition, juste avant la pandémie. Je ne me souviens pas de l'année précise. Nous avons demandé que l'Institut canadien de conservation — associé au ministère du Patrimoine canadien, comme vous le savez probablement — revoie l'espace dédié aux collections en 2013. C'est à ce moment que nous avons commencé à découvrir les risques, trop nombreux, liés au programme interne de prêts et nous avons recommandé de mettre fin à ce programme, lequel faisait déjà l'objet d'un moratoire depuis 2012. En 2017, après la revue de l'Institut canadien de conservation, le programme de prêts a été officiellement aboli.

Martin Champoux: Merci.

The Chair: Merci.

[Traduction]

Monsieur Waugh, c'est à vous. Vous avez cinq minutes.

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Avez-vous une idée de qui est en possession des 120 œuvres d'art empruntées et qui sont disparues? Le savez-vous?

Valerie Gideon: Oui. Évidemment, elles ne sont pas énumérées individuellement, mais nous savons que 48 œuvres étaient exposées dans des bureaux régionaux ou ceux de l'administration centrale. Il y a neuf œuvres qui étaient dans les régions, mais deux d'entre elles sont des reproductions. Nous connaissons les années précises. La première série de 48 œuvres a été prêtée entre 1994 et 2004, et les neuf autres entre 2005 et 2006.

Ce n'est qu'un exemple, mais nous avons des documents avec des catégories d'emplacement par année.

Kevin Waugh: Avez-vous communiqué avec ces bureaux?

Disons que j'ai une œuvre d'art dans mon bureau. Je pars et, tout à coup, l'œuvre disparaît. Avez-vous communiqué avec ces bureaux au cours des derniers mois pour savoir où se trouvait l'œuvre et qui l'avait en sa possession?

Valerie Gideon: Nous avons déjà procédé au rapatriement de toutes les œuvres d'art des bureaux régionaux pour les mettre dans la chambre forte. Nous avons communiqué avec tous les bureaux qui avaient des œuvres. Nous leur avons demandé de les ramener ou de les renvoyer, ce qui a été un processus logistique complexe, afin de pouvoir toutes les rapatrier dans la chambre forte.

• (1715)

Kevin Waugh: Pour celles qui n'ont pas été retournées et dont vous savez qui les avait en dernier, avez-vous communiqué avec la police à ce sujet? Avez-vous entamé des recherches professionnelles en vous adressant à la police et en leur disant qu'une œuvre d'art se trouvait à tel endroit, mais que le groupe ou la personne concernée ne vous répondait pas, et que vous vouliez récupérer l'œuvre?

Valerie Gideon: Il n'y a aucune indication de quelque type de vol ou d'activité criminelle que ce soit associé à cette situation. Il s'agit d'un processus de documentation, et nous continuons de réviser l'inventaire. Nous n'avons absolument aucune preuve que quelqu'un s'est approprié une œuvre de façon inappropriée.

Kevin Waugh: Combien d'œuvres ont été restituées? Vous venez de dire, je crois, qu'il en manquait 132. Vous en avez récupéré 12.

Pour les 120 autres, 20 sont des reproductions. Avez-vous une idée où sont les 100 dernières?

Valerie Gideon: Nous savons que 91 d'entre elles faisaient partie du programme de prêts internes. Certaines étaient exposées dans des bureaux régionaux. Certaines étaient exposées dans des bureaux de l'administration centrale. Certaines ont été prêtées à des bureaux régionaux ou à l'administration centrale. Nous avons une liste détaillée de ces catégories.

Kevin Waugh: Avez-vous communiqué avec ces bureaux pour trouver les 100 œuvres manquantes?

Valerie Gideon: Il s'agit en fait de 91 œuvres.

Kevin Waugh: Qu'allez-vous faire pour récupérer ces 100 œuvres?

Valerie Gideon: Nous examinons les fichiers que nous avons. La première étape consiste à confirmer lesquels sont des doublons issus de la transition vers le nouveau système d'information mis en place en 2010.

Kevin Waugh: Vous devriez savoir quelles œuvres ont disparu. Ce ne devrait pas être si compliqué.

Valerie Gideon: Comme je le disais, les œuvres ne sont pas considérées comme disparues; elles sont considérées comme perdues. Ce sont deux désignations différentes.

Kevin Waugh: C'est de la sémantique.

Je vais vous poser une question. Les médias ont rapporté récemment que le Vatican est sur le point de restituer plus de 62 objets sacrés autochtones. Serez-vous la personne chargée de la réception de ces objets au pays?

Valerie Gideon: Non. Nous ne jouons aucun rôle dans le rapatriement des objets sacrés provenant du Vatican. Le processus a été négocié avec d'autres partenaires et nous n'y sommes pas impliqués.

J'ai vu que la cheffe nationale avait entamé des pourparlers avec le Vatican, mais notre avis n'a pas été sollicité.

Kevin Waugh: D'accord. Merci.

Je ne connais pas la valeur de ces œuvres. La valeur de l'art autochtone a triplé au cours des cinq dernières années. J'éprouve de sérieux doutes sur le montant de 49 000 \$ que vous avez mentionné. Au Canada, la valeur de l'art autochtone a triplé. Les tableaux d'Allen Sapp, qui se trouvent dans certains bureaux, valent aujourd'hui 15 000 \$, alors qu'ils ont sans doute été payés initialement 3 000 \$.

Je ne sais pas d'où vous tenez le montant de 49 000 \$, mais je le trouve très modeste. Puisque vous pensez que l'ensemble de la collection vaut 14,4 millions de dollars, je mets vraiment en doute le montant de 49 000 \$ que vous attribuez aux 100 œuvres dont nous avons perdu la trace.

Êtes-vous du même avis que moi sur l'art autochtone? C'est l'art le plus prisé...

La présidente: Merci, monsieur Waugh. Vos cinq minutes sont écoulées.

[Français]

Monsieur Ntumba, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour à tous.

Madame Gideon, si je comprends bien, la disparition des œuvres aurait été constatée autour de 2013. Est-ce bien cela?

Valerie Gideon: En fait, l'évaluation des risques liés à la collection avait été effectuée en 2013. Cependant, dès 2012, un moratoire avait déjà été instauré sur le programme interne de prêts. Je n'étais pas en poste à ce moment-là, mais j'imagine que les gens voulaient s'assurer de mieux protéger la collection.

Bienvenu-Olivier Ntumba: D'accord.

Selon ce que je comprends, vous héritez d'une situation que vous n'avez pas créée. Vous êtes en train de chercher des façons de tout réorganiser. Cela m'amène à ma question, à savoir quels mécanismes ont été mis en place? M. Champoux a posé cette question précédemment, mais la réponse n'était pas complète. Quels mécanismes ont été mis en place, aujourd'hui, par votre ministère, sous votre direction, pour éviter la perte ou la recherche d'autres œuvres?

Valerie Gideon: L'endroit où les œuvres d'art sont présentement protégées physiquement a reçu la désignation Catégorie A. Cela répond aux exigences de la Gendarmerie royale du Canada en matière de sécurité pour l'entreposage d'œuvres d'art: restrictions d'accès à l'entrepôt, contrôles de la température et de l'humidité, surveillance 24 heures sur 24, système de détection de mouvement, gestion de la lutte antiparasitaire et gestion des urgences. Tous ces critères sont évalués pour nous assurer que nous respectons cette désignation.

Comme je l'ai mentionné précédemment, nous utilisons également un système informatisé de gestion de la collection, que nous partageons avec d'autres musées et le ministère des Affaires mondiales. Comme nous avons pu le constater, la documentation est très importante. Il faut donc continuer de garantir la qualité de notre documentation, particulièrement en format numérique.

• (1720)

Bienvenu-Olivier Ntumba: J'ai aussi noté que les recommandations devaient être appliquées depuis le 31 mars 2025. Toutefois, vous avez dit à ma collègue Mme Thomas au début de la réunion qu'une partie de celles-ci devait être réalisée parallèlement avec notre gouvernement, si j'ai bien compris. Quelles mesures doivent être prises rapidement par le gouvernement ou la Chambre des communes pour vous aider à bien mettre en œuvre les différentes recommandations?

Valerie Gideon: C'est une excellente question, et je vous remercie beaucoup de votre offre.

Je dirais qu'il est important de continuer de demander les infrastructures et le financement opérationnel qui nous permettent de poursuivre nos efforts pour protéger la collection, mais aussi en faire la promotion. Il faut aussi apporter une aide dans les négociations avec les artistes et les partenaires pour voir quel serait le meilleur avenir possible qui permettrait à la collection de prospérer.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Le 30 septembre est la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Que représente cette journée en lien avec ces œuvres, qui ont encore le statut d'œuvres perdues, et votre démarche? Cette journée a-t-elle permis d'établir un lien particulier avec votre ministère? Comment commentez-vous l'importance de cette journée, après 2013, bien sûr?

Valerie Gideon: Notre ministère a la responsabilité de coordonner la réponse fédérale aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Par exemple, nous étions responsables de faire progresser le projet de loi visant à établir le Conseil national de réconciliation, une organisation indépendante du gouvernement fédéral et qui rendra compte annuellement des efforts de notre pays pour faire avancer les appels à l'action. Certains appels à l'action sont spécifiques à l'art autochtone. On parle beaucoup de la langue autochtone et de la préservation de celle-ci, et c'est très important. Toutefois, je dirais qu'il est aussi important de mettre l'accent sur l'art autochtone.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci, madame Gideon.

Valerie Gideon: Merci, monsieur Ntumba.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Diotte, vous avez la parole pour cinq minutes.

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Merci, madame la présidente.

Il est encore très difficile pour le public d'y voir clair. Ceux qui écoutent la réunion et qui essaient de comprendre comment des œuvres d'art d'une valeur totale de 14 millions de dollars... Un bon nombre sont disparues. Il est inimaginable que cette situation se produise au Musée des beaux-arts du Canada. C'est de l'art autochtone. Ce sont des œuvres de très grande valeur.

J'aimerais que vous repreniez les choses dès le début. Où se trouvent les œuvres disparues? Donnez-moi des adresses. Nous voulons des réponses simples exprimées en langage simple.

Valerie Gideon: D'accord.

La collection a été établie pour acquérir des œuvres autochtones contemporaines qui allaient être mises dans des bureaux du gouvernement fédéral partout au pays. La collection n'était pas destinée à une galerie d'art ou à un musée. Après quelques décennies, il s'est opéré une modernisation du processus permettant de déterminer que des œuvres données avaient acquis une certaine valeur et qu'il fallait donc les récupérer et les conserver en toute sécurité de même que les ajouter à une collection patrimoniale fédérale. Cette évolution...

Kerry Diotte: Je suis désolé, mais je vais vous interrompre.

Le public veut savoir comment des œuvres ont pu disparaître de la sorte et pourquoi vous n'êtes pas en mesure de les localiser.

• (1725)

Valerie Gideon: Le public constaterait que pendant toutes ces décennies, une collection nationale d'une richesse impressionnante composée de 5 000 œuvres autochtones contemporaines d'une valeur totale de 14,4 millions de dollars a été conservée. Le gouvernement s'est engagé à continuer à travailler avec les artistes autochtones pour préserver l'intégrité de la collection. Il procure également des avantages économiques aux artistes autochtones.

Kerry Diotte: Je suis désolé, mais vous ne répondez pas à la question. Pourriez-vous nous expliquer comment se fait-il que des œuvres d'art de cette valeur aient disparu? Dites-nous encore une fois ce que vous faites pour les récupérer.

Valerie Gideon: Les œuvres ne sont pas disparues. Elles sont perdues. Nous examinons toujours la documentation, qui est passée du format papier aux systèmes d'information et aux dossiers numérisés au cours des décennies pendant lesquelles la collection s'est constituée. Comme je le disais, une infime proportion, moins de 1 % de la collection...

Kerry Diotte: Comment pouvez-vous nier, madame, que des œuvres que vous ne parvenez pas à retrouver ont disparu? C'est complètement fallacieux.

Valerie Gideon: Ces catégories sont établies pour les œuvres considérées comme perdues, dont nous essayons de déterminer l'emplacement précis en examinant la documentation. Rien ne prouve que nous ne parviendrons pas à retrouver ces œuvres ou que les dossiers ne sont pas des doublons. Tant que ces hypothèses ne sont pas invalidées, les œuvres sont désignées comme perdues.

Kerry Diotte: Je trouve que vous déformez la réalité.

Comment se fait-il que des mesures disciplinaires n'aient pas été imposées concernant les œuvres disparues, mais qui ne sont pas vraiment disparues à vos yeux? Pourquoi les personnes concernées n'ont-elles pas reçu de sanctions, ni même un courriel de remontrances de la part de leur patron?

Valerie Gideon: Des audits internes sont menés pour permettre aux ministères de repérer les risques en amont et d'être ensuite en mesure de les atténuer et de les éliminer. Les audits ne sont pas des exercices punitifs au sein du système; ils ont pour objet d'améliorer la qualité.

Kerry Diotte: Lorsque vous voyez dans un audit que quelqu'un s'est fourvoyé, n'avez-vous pas le devoir de demander à la personne en question de s'expliquer, ou si c'est impossible pour elle de le faire, de chercher un autre emploi?

Valerie Gideon: Comme je le disais, ces œuvres d'art ont été prêtées — en 1980 dans la majorité des cas — à des centres régionaux ou à des administrations centrales. La collection a été établie à cette fin. Le ministère a depuis modernisé le protocole de récupération et d'entreposage des œuvres, qui exige qu'elles soient conservées dans une chambre forte répondant aux normes de la GRC et de la catégorie A. Bref, des correctifs ont été apportés.

Kerry Diotte: En parlant de la GRC, pourquoi n'avez-vous pas signalé à la police la disparition de ces œuvres? Vous ne parvenez pas à les retrouver et c'est le travail de la police de mener des enquêtes sur des affaires comme celle-là. Si je volais cette chaise et que je l'emportais avec moi, ne pensez-vous pas que la GRC souhaiterait me parler?

Valerie Gideon: Dans le cas de l'œuvre qui avait été prêtée à un bureau dans les années 1980 et qui a été récupérée en 2017, aucune intention criminelle...

Kerry Diotte: L'œuvre n'a pas été rendue dans les règles. Êtes-vous d'accord?

La présidente: Merci. Votre temps est écoulé.

Monsieur Myles, vous avez la parole pour cinq minutes.

David Myles: Merci beaucoup.

Merci d'être des nôtres aujourd'hui.

Nous discutons de sujets importants. Je vais revenir à ce que soulevait M. Champoux sur la relation entre les œuvres et les artistes. De toute évidence, le rôle du Centre d'art autochtone est de maintenir une relation avec les artistes. Comme le disait M. Champoux, les œuvres ont une valeur particulière pour les artistes qui les ont créées. Comment rebâtiez-vous la confiance? Vos relations avec les artistes ont-elles changé étant donné ce qui se passe? Le Centre fait-il quelque chose pour regagner la confiance des artistes à propos de la collection?

Valerie Gideon: Aucun artiste n'a communiqué avec moi pour soulever des questions sur la relation avec la collection d'art autochtone et le Centre d'art autochtone. Nous maintenons les relations avec 560 artistes un peu partout au pays. Nous avons reçu de nombreux commentaires favorables sur la collection d'art autochtone et sur les pratiques du Centre qui consistent, je le répète, à ne pas percevoir de droits d'auteurs et à assurer des avantages économiques aux artistes. Par exemple, 5,6 millions de dollars ont été versés aux artistes autochtones grâce à notre gestion de la collection.

Le programme de prêts externe est très solide. Il permet aux artistes autochtones de savoir où se trouvent leurs œuvres qui ont été prêtées et de recevoir un revenu. Les artistes veulent avoir l'assurance que des ressources seront continuellement allouées pour soutenir les efforts visant à préserver l'intégrité de la collection et à conserver la désignation de catégorie A pour nos installations d'entreposage des œuvres.

Monsieur Wright, souhaitez-vous ajouter quelque chose?

• (1730)

Rob Wright: Merci beaucoup.

Comme l'a indiqué la sous-ministre, un peu plus de 250 000 \$ en moyenne sont versés directement aux artistes par l'entremise de ce programme — ce montant englobe les acquisitions et l'ensemble des prêts et des expositions —, tandis que le Front des artistes canadiens verse une rétribution appropriée — des redevances en quelque sorte — aux artistes.

Le programme moderne de prêts externes — très différent de l'ancien programme de prêts internes, qui a débuté dans les années 1960 et qui s'est terminé en 2017 — prévoit une chaîne de possession, un protocole et des procédures opérationnelles répondant aux normes. Les emprunteurs fournissent les fonds directement aux artistes. Ils doivent souscrire à une assurance pour chaque œuvre et suivre les procédures de manipulation. L'ancien programme de prêts et le programme de prêts actuel sont comme le jour et la nuit.

La période visée par l'audit allait de 2019 à 2024. Pendant cette période, aucune œuvre n'a été désignée comme perdue. Les problèmes que nous essayons de régler datent d'une époque antérieure. Nous nous attaquons sérieusement à ces enjeux importants, mais il faut aussi comprendre que pendant la période de cinq ans visée par l'audit, aucune œuvre n'a été désignée comme disparue ou perdue.

Des améliorations sont encore possibles. Grâce à nos efforts pour apporter des améliorations à long terme, beaucoup de progrès ont été réalisés au cours des derniers mois. Nous avons pris très au sérieux les résultats de l'audit et nous y avons donné suite en fonction de nos objectifs tels que le maintien d'installations d'entreposage de qualité supérieure qui respectent les normes de la GRC et de la catégorie A, ainsi que le resserrement des politiques et des processus opérationnels du programme de prêts. Nous nous arrangeons pour mener nos opérations de façon professionnelle.

David Myles: La relation avec les artistes est forte. Je voulais plutôt savoir comment maintenir la relation forte entre les artistes et la collection parce que c'est de toute évidence un élément essentiel pour avancer.

Il me semble qu'une partie de...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Myles, mais votre temps est écoulé.

David Myles: Très bien.

Merci beaucoup.

[Français]

La présidente: Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Madame Gideon, tantôt, mon collègue M. Diotte a parlé des œuvres d'art perdues. J'aimerais y revenir. Vous avez répété à plusieurs reprises que ces œuvres n'étaient pas perdues, mais qu'elles étaient plutôt non répertoriées. Est-ce que j'ai bien compris vos propos? Donc, vous ne savez pas où elles sont, mais elles ne sont pas perdues. Or, si elles ne sont pas perdues, savez-vous où elles sont? Sont-elles identifiées?

J'aimerais qu'on arrête de jouer sur les mots et qu'on nous dise qu'on n'a aucune idée où ces œuvres d'art sont, qu'elles sont perdues et qu'on essaie de les retracer. Nous sommes en comité, ici. Je pense que nous sommes tous des gens relativement intelligents et que nous sommes capables de ne pas jouer sur les mots. Nous pouvons nous passer de cette manipulation de l'information, aussi. Peut-on s'entendre sur le fait que ces œuvres d'art ne sont pas répertoriées parce qu'elles sont perdues?

Valerie Gideon: Je ne peux pas être d'accord avec vous sur ce point.

Martin Champoux: Si vous n'êtes pas d'accord avec moi sur ce point, est-ce que vous savez où sont les œuvres d'art?

• (1735)

Valerie Gideon: Ce que je peux vous dire, c'est que notre équipe d'employés travaille à compléter la documentation.

Martin Champoux: Est-ce que vous savez où sont les œuvres? Oui ou non? C'est facile: oui ou non?

Valerie Gideon: Notre équipe ne peut pas...

Martin Champoux: Madame Gideon, j'ai deux minutes et demi de temps de parole et vous ne répondez pas à une question simple. Est-ce que, oui ou non, vous savez où se trouvent les œuvres qui ont été perdues? Il en reste 120 à trouver.

Valerie Gideon: Si je répondais à votre question selon la façon dont vous me l'avez posée, je ne vous donnerais pas de l'information qui serait pratique...

Martin Champoux: C'est de l'information qu'on veut avoir de façon honnête.

Valerie Gideon: ... et représentative de l'évaluation de la situation par notre équipe, qui est experte en la matière.

Martin Champoux: Les breffages avant de se présenter en comité, c'est épouvantable.

Vous avez dit tantôt que le problème était connu depuis 2012-2013. En 2017, vous avez révisé vos pratiques. La vérification interne de 2024 a couvert la période de 2019 à 2024, selon ce que M. Wright vient de dire. Malgré cela, des recommandations faites à la suite de la vérification n'ont pas été entièrement appliquées. En somme, votre organisation est au courant du problème depuis 2012-2013. En 2017, vous avez révisé vos processus, mais il y a encore des lacunes. S'il s'agissait d'une entreprise privée, je pense qu'elle aurait fait faillite.

Le problème en question est relativement important, puisqu'il constitue le sujet d'une réunion de comité parlementaire aujourd'hui. Reconnaissez-vous que, depuis 13 ans, vous êtes au courant du problème, mais que vous n'avez pas encore mis en place des processus béton pour que ce problème important soit réglé et que tout le monde soit rassuré?

Valerie Gideon: La vérification ne portait pas seulement sur cette question. Les recommandations découlant de la vérification ont une plus grande portée. Elles concernent notamment l'importance des rôles et des responsabilités des différents employés et des différents secteurs du ministère qui jouent un rôle dans la collection.

Par exemple, la vérification visait à s'assurer que les gens qui gèrent la collection fournissent des rapports annuels à la haute direction pour que cette dernière puisse se pencher non seulement sur cette question, mais aussi sur toutes les initiatives que le Centre d'art autochtone met en place, comme l'organisation de nombreuses activités. La vérification se penchait aussi sur notre compréhension des bénéfices économiques pour les artistes, notamment.

La vérification avait donc une portée plus grande que la question précise que vous soulevez.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Madame Thomas, vous avez la parole pour cinq minutes.

Rachael Thomas: Madame Gideon, vous avez dit que selon l'audit, 132 œuvres étaient considérées comme des « œuvres perdues ». Selon vous, elles n'ont pas disparu et ne se sont pas envolées, mais l'audit indique que ces œuvres sont perdues. Cet embrouillamini a pour but de dissimuler la réalité. Vous refusez d'employer certains mots, mais l'audit relève tout de même 132 œuvres perdues.

Des initiatives ont-elles été prises pour récupérer ces 132 œuvres?

Valerie Gideon: J'ai mentionné plusieurs fois que les membres de notre équipe travaillent au rapprochement des dossiers et des documents en question. Ils ont pu confirmer l'emplacement de 12 œuvres et confirmer que 20 œuvres étaient des reproductions. Ce sont des efforts concrets. Nous ne changeons pas la désignation parce que l'exercice n'est pas encore...

Rachael Thomas: Madame Gideon, je me permets de vous interrompre, car c'est mon temps de parole. Merci.

Selon l'audit, le dernier emplacement de bon nombre de ces œuvres est connu. Quel travail a été fait par vous et par votre équipe pour récupérer les œuvres?

Valerie Gideon: Les membres de cette équipe ont précisément comme mission de localiser les œuvres en vérifiant si les dossiers sont des doublons qui se seraient produits pendant la transition des dossiers dans le système d'information en 2010. Ils passent en revue des photos. Ils examinent tous les dossiers et tous les documents pour remonter jusqu'aux emplacements...

Rachael Thomas: Selon l'audit et selon ce que vous avez admis aujourd'hui, le dernier emplacement de ces œuvres est connu. Ce serait simple de remonter à cette source — frapper à la porte, passer un coup de fil, envoyer un courriel — et de prendre l'initiative de faire ce qui s'impose pour récupérer les œuvres. Des mesures ont-elles été prises en ce sens?

Valerie Gideon: Oui. Comme je l'ai mentionné, dès que nous avons compris que le programme de prêts devait être suspendu, des efforts ont été faits pour récupérer les œuvres. Les œuvres entreposées dans l'immeuble où se trouvaient initialement nos bureaux, au 10 rue Wellington, ont été transférées dans la chambre forte se trouvant dans les installations de la promenade Goldenrod. Les efforts que nous déployons pour maintenir un système de gestion d'inventaire très robuste s'inscrivent dans le processus de réconciliation...

• (1740)

Rachael Thomas: Je vous le demande encore une fois, madame Gideon: combien d'œuvres ont-elles été récupérées? En avez-vous récupéré seulement 12?

Valerie Gideon: Nous en avons récupéré 12 sur les 132 dont nous avons retrouvé l'emplacement, mais le nombre d'œuvres prêtées dans le cadre de l'ancien programme qui ont été récupérées est beaucoup plus considérable. Je n'ai pas de nombre exact ou la liste complète des œuvres qui ont été rapatriées dans la région de la capitale nationale et qui sont entreposées dans notre chambre forte.

Rachael Thomas: Non. Ne brouillons pas les cartes. Seulement 12 œuvres ont été récupérées sur 132, même si vous connaissez le dernier emplacement de bon nombre d'entre elles.

Valerie Gideon: L'emplacement de 12 œuvres a été confirmé, mais elles n'ont pas été forcément... Les difficultés ne sont pas liées à la récupération.

Rachael Thomas: C'est encore pire. Les œuvres n'ont pas été rapatriées; elles ont seulement été localisées.

Valerie Gideon: Elles sont dans la chambre forte, mais il reste à confirmer que ces œuvres ne plus considérées comme perdues.

Rachael Thomas: Si je comprends bien, 132 œuvres manquent à l'appel — considérées comme perdues —, dont 12 ont été rapatriées. Il en reste donc encore 120 œuvres considérées comme perdues.

Valerie Gideon: Vingt œuvres sont...

Rachael Thomas: Ce n'était pas une question. J'énonçais les faits qui ont été exposés aujourd'hui. C'est honteux. Madame Gideon, monsieur Wright, vous dites aux Canadiens de ne pas s'inquiéter, car les œuvres ne valent que 49 000 \$. Vous faites peu de cas de la valeur culturelle et du processus de réconciliation entre nos nations. Après tout, la valeur de ces œuvres, qui totalise 49 000 \$, est insignifiante comparativement à la collection de 14 millions de dollars que vous hébergez.

Pensez-vous que les Canadiens vont fermer les yeux?

Valerie Gideon: Nous voulons que les Canadiens comprennent l'histoire de la collection, les phases de sa constitution et sa finalité initiale. Les Canadiens doivent aussi savoir que des efforts de modernisation et des investissements ont été faits pour préserver l'intégrité de la collection en 2025 selon les normes de 2025 pour éviter des situations comme celle-là à l'avenir...

Rachael Thomas: Madame Gideon, je vais vous interrompre.

Des rapports ont été produits respectivement en 2013, en 2017, en 2019 et en 2024. Il y a eu amplement de temps pour rectifier le tir, madame Gideon, et aucune correction n'a été apportée. Vous avez admis aujourd'hui que des œuvres sont considérées comme perdues depuis les années 1980. En 2025, plus de 40 ans plus tard, ces œuvres n'ont pas encore été récupérées, même si le dernier emplacement de plusieurs d'entre elles est connu. Ces constats sont affligeants.

La présidente: Monsieur Myles, vous avez la parole pour cinq minutes.

David Myles: Merci beaucoup, madame la présidente.

J'avais une question au sujet de l'historique. Ce qui devient manifestement un défi, ici, découle en partie du fait qu'à l'origine, dans les années 1960 et 1970, l'intention n'était pas la création d'une collection. Je sais que nous en avons brièvement parlé. C'est en partie lié au fait que ces œuvres ont été acquises, puis prêtées. Je pense que nous avons besoin de précisions sur la nature du programme de prêts régional. Il n'y avait aucune intention de suivre la trace des œuvres. Elles ont été acquises, puis envoyées un peu partout au pays.

On a décidé un moment donné que l'on voulait créer une collection. C'est lorsque la collection a été créée que l'on a accepté la responsabilité de ces œuvres, car jusque-là, on n'avait aucune responsabilité à cet égard. Elles ont été achetées et prêtées. Est-ce bien cela?

Valerie Gideon: Je dirais que c'est une description exacte. Le but était de créer des débouchés pour l'art autochtone contemporain, ainsi que de la valeur et des revenus pour les artistes en achetant les œuvres d'art directement des artistes autochtones et en les exposant dans les bureaux régionaux, au lieu d'acheter d'autres œuvres dans des bureaux fédéraux. Cependant, à mesure que la collection gagnait en valeur et que les normes générales applicables aux bureaux évoluaient — il existe des normes beaucoup plus rigoureuses et robustes en matière d'acquisition, de présentation, de préservation et d'assurance des œuvres d'art dans les bureaux —, le ministère a rapatrié et récupéré toutes ces œuvres d'art.

Pour revenir à la question précédente, il a fallu des années pour mener à bien cette entreprise, étant donné la complexité logistique pour assurer le transport sécuritaire des œuvres d'art de partout au pays vers la région de la capitale nationale. La création de la collection a également exigé des ressources considérables.

• (1745)

David Myles: Je me demande ce qui a motivé cette décision. Je sais que vous avez dit que c'était parce que la valeur avait augmenté. Est-ce le facteur qui vous a incités à en faire une collection officielle? J'essaie de savoir quand cela s'est produit, en quelle année, exactement.

Valerie Gideon: La constitution de l'inventaire a débuté en 1994 et s'est échelonnée sur 10 ans.

Je sais, puisque je travaille depuis de nombreuses années dans la fonction publique fédérale, au sein de ministères du portefeuille autochtone, que nous avons des bureaux partout au pays. Je gérais auparavant... Nous avions des hôpitaux, des postes de soins infirmiers, des centres de santé, différents bureaux. C'est très varié comparativement à ce que l'on voit quand on visite un bureau ici, à Ottawa. Géographiquement, il y avait beaucoup... Nous avions des bureaux dans le Nord, et nous en avons encore. Nous avions des bureaux satellites.

Il faut beaucoup de ressources pour identifier, documenter, localiser et transporter les œuvres d'art, en tenant compte de leur taille et de tout le reste, et aussi pour s'assurer que les lieux d'entreposage sont assez sécuritaires. Il a fallu 10 ans pour faire l'inventaire, et c'est à ce moment-là qu'on a commencé à planifier en vue de créer une collection.

David Myles: Les œuvres n'ont pas été achetées pour être envoyées aux archives.

Valerie Gideon: Exactement.

David Myles: Monsieur Al Soud, aviez-vous une question à ajouter?

Fares Al Soud: Merci, monsieur Myles.

Je pose la question simplement parce que les œuvres de cette collection d'art autochtone représentent essentiellement des relations, et toute relation est une question de confiance. J'ai accroché sur quelque chose que vous avez dit plus tôt, madame la sous-ministre: aucun artiste autochtone n'a communiqué avec vous pour exprimer des commentaires négatifs.

Est-ce exact? Est-ce que je me souviens bien?

Valerie Gideon: Pas personnellement. À ma connaissance, on n'a pas communiqué avec moi au sujet de l'audit.

Fares Al Soud: À votre connaissance, les artistes autochtones ont-ils formulé des commentaires négatifs à ce sujet depuis l'audit?

Valerie Gideon: C'est une bonne question. Je ne peux pas dire que j'en ai reçu.

Madame Barozzi, à titre de dirigeante principale de la vérification, avez-vous entendu des commentaires?

Stephanie Barozzi: Non, je n'ai entendu aucun commentaire de qui que ce soit d'autre, outre ce dont nous parlons ici aujourd'hui.

Rob Wright: Je n'ai entendu aucune critique au sujet du programme.

Fares Al Soud: C'est intéressant.

Il me reste seulement 10 secondes, alors je vais céder mon temps de parole.

La présidente: Chers collègues, êtes-vous prêts pour une quatrième série de questions?

Nous allons commencer par les conservateurs. Monsieur Schmale, vous avez la parole pour cinq minutes.

Jamie Schmale: Merci, madame la présidente.

Madame la sous-ministre, nous avons parlé d'œuvres manquantes. Combien d'artistes ont été avisés que leurs œuvres pourraient être introuvables?

Valerie Gideon: À ma connaissance, aucun avis n'a été envoyé.

Jamie Schmale: Comptez-vous — vous ou votre ministère — aviser ces personnes?

Valerie Gideon: S'il était certain que nous serions incapables de retrouver l'œuvre, nous aurions le devoir d'aviser l'artiste autochtone.

Jamie Schmale: Quel est votre objectif pour la récupération ou l'identification de la centaine d'œuvres toujours manquantes?

Valerie Gideon: Je n'ai pas de cible précise en ce moment.

Jamie Schmale: Avez-vous un délai à cet égard? Si vous n'arrivez pas à les retrouver dans un certain délai, disons d'ici six mois ou un an, comptez-vous aviser ces artistes que leurs œuvres pourraient être manquantes?

Valerie Gideon: C'est un bon point. Je vais sans doute en discuter avec l'équipe pour obtenir les conseils les plus judicieux concernant l'Établissement d'un délai.

Jamie Schmale: Informerez-vous le Comité du délai retenu?

Valerie Gideon: Nous devons consulter nos responsables des relations parlementaires pour avoir leur avis à ce sujet.

Jamie Schmale: Vous pouvez nous le dire tout de suite, si vous le souhaitez.

Valerie Gideon: Je vais les consulter.

Jamie Schmale: Vous allez consulter. Nous allons continuer à consulter. D'accord.

Selon le rapport d'audit, à la page 19, il y a déjà eu plusieurs audits.

Pour revenir à ma question initiale, à savoir si quelqu'un a été suspendu ou congédié, ou si des mesures quelconques ont été prises, il semble que le ministère avait une idée des risques liés à la collection, comme les dommages possibles et la détérioration subéquente des œuvres si elles n'étaient pas restaurées. Cela remonte à 2013, si ce n'est avant. Pendant tout ce temps, personne ne s'est aperçu de rien, et cela s'est simplement poursuivi pour aboutir à la situation actuelle, et 10 personnes sont chargées de gérer cette collection, avec un budget de 1,2 million de dollars.

Ces problèmes sont restés sans réponse pendant des décennies. À quel moment quelqu'un sera-t-il tenu responsable?

● (1750)

Valerie Gideon: Après l'examen dont vous parlez au sujet de l'Institut canadien de conservation, en 2013, des mesures ont été prises pour améliorer considérablement les installations d'entreposage. Comme je l'ai mentionné plus tôt, c'est à la suite de cet examen qu'il a été officiellement décidé de suspendre le programme de prêt. Diverses mesures sont en cours dans la foulée des recommandations de cet examen. Les recommandations ont été suivies et continuent de l'être. Il y a eu des investissements dans les installations d'entreposage afin qu'elles satisfassent, comme je l'ai indiqué, aux critères de la désignation de catégorie A, ainsi qu'aux exigences de la GRC en matière d'entreposage sécuritaire. Des mesures ont donc été prises.

Jamie Schmale: Des mesures ont été prises, mais il y a aussi ces œuvres manquantes qui se promènent un peu partout depuis des décennies. Je suis toujours un peu déconcerté de savoir qu'on n'a pas encore informé les artistes que leurs œuvres pourraient avoir disparu. Je pense que ce serait important pour les artistes, les créateurs eux-mêmes. Ils croient que leurs œuvres sont adéquatement conservées par le gouvernement, puis on en a perdu la trace — elles sont manquantes —, et je pense que nous avons le devoir d'informer ces artistes, et ce, dans les plus brefs délais, probablement.

Valerie Gideon: Y a-t-il une question?

Jamie Schmale: Êtes-vous d'accord avec cela?

Valerie Gideon: Je pense que les intérêts des artistes sont...

Jamie Schmale: Je sais que vous avez dit que vous aurez un échecancier, mais je serais porté à croire qu'il faudrait commencer là et dire qu'il serait avisé d'informer les gens tout de suite, au lieu d'essayer de trouver une autre stratégie à cet égard.

Valerie Gideon: Je pense que cette équipe a travaillé avec beaucoup de diligence pour veiller à communiquer avec les artistes uniquement s'il est certain que l'œuvre d'art est introuvable. Ils prennent cette responsabilité très au sérieux.

Jamie Schmale: Parmi les dossiers dont Mme Thomas a parlé, ceux pour lesquels vous connaissez l'identité de la dernière personne ou du dernier groupe qui a emprunté une œuvre, combien restent à examiner? Il vous en reste 100. Je vais me concentrer sur cette centaine. Combien en reste-t-il à examiner? Est-ce qu'il en reste 50, et vous ne retrouvez pas les 50 autres? Quel est le chiffre?

Valerie Gideon: Je suis désolée; j'essaie de comprendre la question, monsieur.

Nous avons déjà déterminé une période, le nombre d'œuvres d'art et l'endroit où elles étaient. L'équipe s'est concentrée sur l'examen des dossiers en double potentiels, et une bonne partie des efforts est consacrée à cet aspect en ce moment.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Ntumba, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Gideon, lors de mon dernier tour de parole, j'ai compris qu'on avait commencé à constater que des œuvres avaient été perdues autour de 2013. Or, de 2013 à aujourd'hui, plusieurs gouvernements se sont succédé. Quel accompagnement avez-vous eu des différents gouvernements jusqu'à aujourd'hui pour retracer les œuvres perdues?

Valerie Gideon: Ce n'est pas vraiment une question qui a été soulevée par des dirigeants politiques ou par d'autres ministères. Personnellement, je pense que notre équipe est bien outillée pour continuer son travail, notamment en consultant la documentation dans les archives, afin qu'elle nous donne éventuellement une conclusion définitive sur la question des œuvres d'art dont on discute aujourd'hui.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Avez-vous prévu un plan pour publier la liste des œuvres perdues, afin que les artistes qui sont les auteurs de ces œuvres, ou leur succession, soient au courant qu'elles ont été perdues ou qu'elles font l'objet d'une recherche pour les retrouver?

• (1755)

Valerie Gideon: Je pense que votre question vise à savoir si nous avons fait des plans de communication selon l'éventualité. Je n'ai pas cette information devant moi. Je peux demander à mon équipe quelles étapes précises nous entreprendrions pour faire une telle communication et vous fournir la réponse par écrit plus tard.

Comme je l'ai mentionné, nous sommes en communication régulière avec 560 artistes. Notre équipe est donc habituée à communiquer avec les artistes. Nous le faisons régulièrement, surtout par rapport à nos programmes de prêts ou quand nous les appuyons de différentes façons. Donc, je suis convaincue que notre équipe a l'expertise nécessaire pour avoir de telles conversations avec les artistes.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Dans la même logique, on parlait des prêts entre institutions muséales ou culturelles. Y a-t-il des partenariats entre des institutions muséales et culturelles pour améliorer la visibilité et la protection des œuvres actuelles?

Valerie Gideon: C'est une excellente question.

Nous travaillons beaucoup avec les centres culturels, notamment parce qu'ils n'ont pas beaucoup de financement pour se procurer de l'art. Nous nous assurons qu'ils ont accès à des œuvres d'art sans que ça entraîne des coûts très élevés. Ça, c'est un exemple d'initiative que nous menons avec les centres culturels.

Nous avons aussi créé des partenariats avec Patrimoine canadien pour organiser des événements spéciaux dans la région de la capitale nationale. Dans le cadre de l'un de ces événements, les artistes ont utilisé des reproductions d'œuvres d'art dans différents espaces publics. Parmi ces événements, on retrouve Art dans les cours et Art dans les tunnels, dans le cadre desquels des artistes ont fait des présentations spéciales.

Nous avons aussi participé au Projet Morrisseau avec l'Université Carleton, pour y présenter des œuvres d'art que l'artiste Morrisseau a réalisées de 1955 à 1985. Des œuvres d'art ont aussi été présentées dans les revues *Canadian Geographic* et *Histoire Canada*, ainsi qu'à l'Institut de l'art canadien. Ce sont toutes des initiatives que nous menons pour essayer de démontrer la valeur de la collection.

Bienvenu-Olivier Ntumba: D'accord.

Il y a eu un audit, et des recommandations ont été faites. Aujourd'hui, selon vous et votre équipe, quelles recommandations clés ont émergé de l'audit, et quel est l'échéancier prévu pour leur mise en œuvre?

Valerie Gideon: Merci de cette question.

Il est très important pour notre ministère d'avoir une politique interne. Comme je l'ai mentionné, nous avons une mise à jour de l'ébauche de politique pour clarifier les rôles et les responsabilités au sein de notre ministère. Par exemple, si nous devons continuer de faire appel à une entreprise privée pour l'entreposage d'un petit pourcentage des œuvres d'art de la collection, soit 8 % présentement, il est très important pour nous d'indiquer clairement dans le contrat toutes les conditions que l'entreprise doit remplir en ce qui concerne ses responsabilités. De plus, comme je l'ai mentionné, nous travaillons très fort pour obtenir un nouvel espace d'ici 2027, parce que l'espace dont nous disposons actuellement ne sera plus disponible.

En ce qui concerne l'analyse des coûts que nous avons complétée, il est important pour notre ministère de la mettre à jour régulièrement. Il faut toujours travailler de façon proactive pour prévoir dans le budget du ministère les ressources nécessaires à la mise en place de toutes les mesures de protection de la collection.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci, madame Gideon.

La présidente: Je cède maintenant la parole à M. Champoux pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Madame Gideon, en fait, plusieurs points me reviennent constamment à l'esprit dans la réunion d'aujourd'hui, dont un en particulier, soit le dernier emplacement des œuvres non répertoriées qui avaient été placées là ou prêtées. Dans quel genre d'emplacement se trouvaient-elles, essentiellement? Ces œuvres se trouvaient-elles dans des bureaux gouvernementaux ou dans des entreprises, par exemple?

Valerie Gideon: C'était des bureaux fédéraux.

Martin Champoux: Ce n'était que des bureaux fédéraux. D'accord.

Est-ce qu'il n'y avait pas de contrat, de documentation du genre où on indique qu'on vous envoie une œuvre de tel artiste et qu'on vous signe un petit papier?

Valerie Gideon: Il y avait de la documentation, parce que c'est comme ça qu'on savait, en général, le nom et l'adresse du bureau régional. Je ne peux pas dire avec précision si, dans tous les cas, nous avions obtenu les numéros des locaux.

● (1800)

Martin Champoux: Cependant, on sait que ce sont des bureaux gouvernementaux.

Il s'agit donc d'œuvres non répertoriées. Je n'ose plus dire que ces œuvres sont « perdues », parce que je pense que c'est un terme qui est maintenant banni. Est-ce de la négligence ou de l'incompétence? J'essaie d'être gentil et de ne pas être méchant, mais, encore une fois, je ne peux pas concevoir qu'une centaine d'œuvres puissent disparaître comme ça. Ça ne me rentre tout simplement pas dans la tête.

Je vais citer mon collègue conservateur Jamie Schmale, qui est ici. Il parlait à une journaliste de la Presse canadienne, dans un article qui a paru sur le site de Radio-Canada, où il a dit ceci: « Je suis certain que, si une œuvre d'art du Groupe des Sept était exposée dans un bureau gouvernemental, certaines personnes sauraient où elle se trouve et s'attendraient à ce qu'elle leur soit restituée à un moment donné. »

Pourquoi ces œuvres d'art autochtone auraient-elles subi de la négligence, alors qu'on aurait porté une attention incroyable à une œuvre d'art d'un artiste connu? Je trouve ça difficile à expliquer, et j'aimerais savoir si vous avez une explication pour ça. Ça ne me rentre vraiment pas dans la tête, sérieusement.

Valerie Gideon: Je pense qu'il est important de reconnaître, encore une fois, que le but initial de l'exercice était vraiment de fournir des œuvres d'art pour les bureaux fédéraux.

Martin Champoux: C'était de la décoration, finalement. On aurait pu aller chez Winners.

Valerie Gideon: Effectivement, c'était un programme visant à décorer des bureaux fédéraux et dont la priorité était de procurer

des revenus aux artistes autochtones. C'était dans les années 1960, 1970 et 1980.

Martin Champoux: Riopelle aussi, c'était dans les années 1960.

Valerie Gideon: À cette époque, l'intention de cet exercice n'était pas d'établir une collection d'art national, mais cela a évolué de cette façon.

Martin Champoux: C'était quand même des artistes. Je veux bien croire que l'intention n'était pas de créer une galerie d'art nationale, mais...

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

Martin Champoux: ... c'était quand même des artistes.

Enfin, j'espère être capable de retourner chez moi, parce que je suis incapable de répertorier mes clés d'auto.

Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Madame Thomas, vous avez cinq minutes.

Rachael Thomas: Je partage la préoccupation de mon collègue. En fin de compte, vous avez toujours ces œuvres d'art, et elles ont tout simplement disparu. Apparemment, d'après ce que vous avez dit, il n'y a pas eu de contrat concernant l'endroit où ces œuvres sont allées ou qui en avait la responsabilité. Maintenant, vous haussez simplement les épaules en disant: « Eh bien, vous savez, cela ne vaut que 49 000 \$. Pas de souci. »

Je me demande si vous seriez prête à fournir au Comité la liste des œuvres manquantes.

Valerie Gideon: Je ne sais pas ce que vous en pensez, monsieur Wright.

De mon point de vue, je pense que nous ne pouvons pas, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, divulguer les détails concernant les œuvres d'art et les artistes. Je pense que nous pourrions fournir une liste plutôt générale, mais nous ne pouvons pas fournir des détails au Comité.

Rachael Thomas: Je vois. Madame Gideon, seriez-vous d'accord pour demander un avis juridique à ce sujet et transmettre cet avis juridique au Comité, avec tout renseignement que vous pouvez transmettre par rapport à la liste d'œuvres manquantes?

Valerie Gideon: Un avis juridique?

Rachael Thomas: Oui.

Valerie Gideon: Je n'ai pas demandé d'avis juridique sur cette question précise.

Rachael Thomas: Vous venez tout juste de donner un avis juridique au sujet de l'accès à l'information. C'est votre opinion, alors je me demande... Si vous n'êtes pas en mesure de fournir au Comité une liste des œuvres manquantes, le Comité vous demandera alors de lui fournir un avis juridique.

Valerie Gideon: Je n'ai pas donné un avis juridique. J'ai suggéré de consulter l'équipe et nos experts de la Loi sur l'accès à l'information pour déterminer ce que notre ministère peut fournir en vertu de la loi.

Rachael Thomas: Je vais poser ma question à votre collègue, M. Wright.

Accepteriez-vous de déposer la liste des œuvres manquantes au Comité?

Valerie Gideon: Nous avons fourni une réponse à une demande présentée en vertu de la Loi sur l'accès à l'information sur cette question précise, et nous continuons de le faire.

Rachael Thomas: Madame Gideon, vous ne répondez pas à ma question.

Allez-vous déposer la liste des œuvres manquantes au Comité?

Valerie Gideon: Je ne suis pas en mesure de déposer au Comité une liste d'œuvres manquantes contenant des détails sur les artistes ou toute information entraînant la divulgation de renseignements exclusifs de ces artistes.

Rachael Thomas: Pourquoi me dites-vous que vous n'êtes pas en mesure de fournir cette information?

Valerie Gideon: Notre équipe d'accès à l'information nous a conseillé quant aux renseignements qui peuvent être rendus publics après la réception d'une demande d'accès à l'information.

Rachael Thomas: En tant que comité parlementaire, nous avons le droit de demander de tels renseignements, et il y a certaines lois qui ne nous empêchent pas de le faire.

Si vous ne nous fournissez pas cette liste, nous vous demandons de produire un avis juridique. Est-ce bien compris?

Valerie Gideon: Je comprends ce que vous me dites.

Rachael Thomas: Excellent. Est-ce convenu?

Valerie Gideon: Je ne peux pas en convenir pour le moment. J'ai besoin de mieux comprendre à quoi vous faites référence pour ce qui est d'un avis juridique et du fondement juridique. Ce que je dis, c'est qu'en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, nous ne pouvons pas fournir cette information.

• (1805)

Rachael Thomas: Si vous ne nous fournissez pas une liste — la liste qui est demandée aujourd'hui —, cela sous-entend que votre refus s'appuie sur des motifs juridiques. Donc, nous vous demandons de nous envoyer ces motifs.

Valerie Gideon: Je comprends que vous m'avez fait une demande. J'ai besoin de temps pour l'examiner et pour y répondre.

Rachael Thomas: Je vais demander au greffier de faire un suivi. Je pense que vous ne comprenez pas comment fonctionnent ces demandes.

Je vous demanderais également de déposer une copie du contrat auprès du Comité. Nous aimerions avoir tout contrat antérieur utilisé pour le programme de prêts, le cas échéant. Monsieur Wright, je crois comprendre, d'après votre témoignage aujourd'hui, qu'il y a maintenant un contrat pour l'actuel programme de prêts. Nous demandons aussi une copie de ce contrat. Encore une fois, si vous refusez de fournir cette information au Comité, nous demanderons à votre avocat de nous envoyer un avis juridique sur les motifs pour lesquels ces renseignements ne peuvent pas être divulgués.

La troisième chose que je vous demanderais de déposer au Comité, c'est le nom des artistes dont les œuvres ont disparu. Encore une fois, madame Gideon et monsieur Wright, si vous ne pouvez pas fournir cette information au Comité, comme nous vous demandons de le faire conformément à la procédure parlementaire, nous vous demandons de fournir un avis juridique expliquant pourquoi cette information ne peut pas être fournie ici aujourd'hui.

Sur ce, je cède la parole à M. Généreux.

[Français]

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katawisk—Témiscouata, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence.

Madame Gideon, supposons que je suis un artiste qui vous a vendu une œuvre en 1979. Le gouvernement du Canada m'a donc payé, comme artiste, pour vous vendre une œuvre. Votre ministère est donc responsable de l'œuvre dont vous avez fait l'acquisition. Aujourd'hui, presque 35 ou 40 ans plus tard, vous ne savez pas où se trouve mon œuvre. Pourtant, elle a été entreposée ou prêtée à un bureau gouvernemental.

Vous est-il déjà arrivé que des gens d'un ministère quelconque aient refusé de collaborer pour rendre une œuvre qui était exposée sur un mur ou entreposée, ou peu importe?

La présidente: Monsieur Généreux, il ne reste plus de temps pour répondre à votre question, mais vous aurez une autre occasion de la poser lors d'un autre tour de questions.

Je cède maintenant la parole à M. Al Soud pour cinq minutes.

[Traduction]

Fares Al Soud: Merci, madame la présidente.

Monsieur le sous-ministre délégué, vous avez déjà souligné que la réconciliation économique, pour les collectivités autochtones, passe par leur capacité de déterminer leurs propres priorités et stratégies. Lors de votre comparution au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, vous avez déclaré ce qui suit:

[...] il y a quelques éléments clés qui guident comment nous travaillons avec les peuples autochtones afin de s'assurer que ces derniers participent pleinement aux prises de décisions, qu'ils sont en mesure de jouir de leurs propres moyens de subsistance et de développement, qu'ils sont en mesure de déterminer leurs propres priorités et stratégies, et qu'ils sont à même de façonner leur propre avenir économique.

En quoi l'autodétermination des Autochtones se reflète-t-elle dans les décisions sur l'entreposage, la préservation, le retrait de l'inventaire ou le possible transfert de la collection?

Rob Wright: Merci beaucoup de la question. C'est un point très important.

Lors de l'acquisition d'œuvres d'art, un jury composé d'artistes experts autochtones fournit des conseils sur les œuvres d'art qui seront acquises. Les artistes autochtones fixent leur propre prix pour les œuvres d'art acquises afin de garantir une approche équitable.

Lorsque ces œuvres sont acquises, il y a maintenant un programme de prêts professionnels. Le gouvernement du Canada ne perçoit pas de frais pour le prêt de ces œuvres d'art, afin de faciliter les prêts et de garantir que l'argent soit versé aux artistes par l'organisation hôte, qu'il s'agisse d'un musée ou d'une organisation culturelle. Le programme prévoit aussi du soutien de la part des aînés autochtones pour veiller à ce qu'il comprenne des éléments autochtones.

Le programme est encore administré par le gouvernement du Canada. Il est important de se demander si, à l'avenir, cela pourrait changer. C'est une initiative que nous mènerons. Comme la sous-ministre l'a indiqué plus tôt, nous devons trouver le juste équilibre entre l'autodétermination et la gestion de cette très importante collection, et je suis convaincu que cela peut être fait. Ainsi, cette collection précieuse pourra demeurer un tout.

Un autre petit point à souligner, c'est que nous avons un certain nombre de partenariats. D'ailleurs, l'an dernier, un partenariat s'est conclu avec le Parlement, avec le Sénat du Canada, qui a acquis des œuvres d'art dans le cadre du programme que nous administrons. Il s'agit d'aider à assurer une présence pour l'art autochtone en des lieux très importants partout au pays, afin de mieux faire connaître l'art autochtone. Cette démarche est un élément important de la réconciliation et du partenariat, et elle profite directement aux artistes.

• (1810)

Fares Al Soud: Une fois que les œuvres d'art sont acquises, quels mécanismes garantissent que les communautés autochtones continuent à façonner les priorités?

Rob Wright: Nous examinons actuellement des modèles de gouvernance qui permettraient davantage de partenariats avec les Autochtones, et donc de contrôle pour eux.

Je dirais que lorsqu'une œuvre est prêtée, l'artiste doit approuver le prêt. Non seulement l'argent va à l'artiste, mais les contrats de prêt — qui sont rédigés pour chaque prêt — donnent lieu à une discussion et une entente. Il n'y a pas de contrat-cadre unique pour les prêts; les contrats de prêt sont élaborés pour chaque prêt accordé. Les artistes ont le pouvoir d'approuver ou non les prêts.

Fares Al Soud: Parfait. Merci.

La présidente: Chers collègues, nous avons terminé quatre séries de questions. Nous avons du temps pour, je dirais, une demi-série si les députés souhaitent poser une autre question.

Nous allons faire une demi-série de questions où les intervenants auront cinq minutes, cinq minutes et deux minutes et demie.

[Français]

Monsieur Gagné, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bernard Gagné: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être présents.

Madame Gagnon, je reprends l'exemple que j'ai donné plus tôt. Je suis un artiste. Le gouvernement du Canada achète une de mes œuvres et la passe à un bureau d'un ministère quelque part au Canada. Votre ministère a un contrat avec ce ministère qui a loué cette œuvre.

Si j'ai bien compris, parmi les 132 œuvres perdues, 12 ont été retrouvées jusqu'à maintenant et 20 œuvres sont des reproductions. Il reste donc une centaine d'œuvres à retrouver.

Avez-vous eu des refus de la part de certains ministères? Des ministères vous ont-ils dit qu'ils avaient déjà eu une œuvre, mais qu'ils ne savaient plus où elle est? Est-il déjà arrivé qu'après le départ d'un fonctionnaire, une œuvre disparaisse du bureau où il travaillait?

Valérie Gagnon: C'est une bonne question.

Ce n'est pas moi qui ai eu les conversations directement avec les gens à ce moment-là. C'était il y a 10 ans, au moment où l'on a commencé à faire des efforts pour essayer de rapatrier toutes les œuvres d'art. Je ne peux donc pas vous répondre par oui ou par non à cette question.

Bernard Gagné: Vous dites cependant que vous avez identifié et récupéré 12 œuvres. De quelle date à quelle date est-ce que ça a été fait, environ?

Valérie Gagnon: Quand nous avons essayé de les rapatrier...

Bernard Gagné: Est-ce après le dernier audit?

Valérie Gagnon: Non.

De 2012 à 2017, il y a eu un moratoire sur le programme de prêts d'œuvres d'art, programme qui a été aboli en 2017. Depuis, nous sommes en train de rassembler toutes les œuvres d'art qui étaient dans les bureaux régionaux et nationaux du ministère et dans certains autres ministères.

Bernard Gagné: Donc, sur les 132 œuvres d'art répertoriées, 12 sont revenues. Ai-je bien compris?

Valérie Gagnon: Nous avons retrouvé la documentation de 12 œuvres d'art, ce qui veut dire que nous savons où elles se trouvent.

Bernard Gagné: Elles ne sont toujours pas revenues à Ottawa.

Valérie Gagnon: Non, ce n'est pas le cas. Ce que je veux dire, c'est que nous avons pu identifier où sont ces œuvres, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas à Ottawa.

Bernard Gagné: C'est bizarre, le langage qu'on utilise. Reprenons.

Prenons l'exemple d'une œuvre perdue qui était sous contrat de location. Est-elle revenue à Ottawa une fois qu'elle a été répertoriée? On parle de 2017. Ça fait donc 8 ans, pas 45 ans. A-t-on récupéré l'œuvre en question pour la mettre dans l'entrepôt, ici à Ottawa, oui ou non?

• (1815)

Valérie Gagnon: Il faudrait que je vérifie si les 12 œuvres d'art sont effectivement dans notre entrepôt.

Il faut rappeler que, pour certaines des œuvres en question, il y avait deux dossiers. Dans ces cas-là, ces œuvres se trouvent déjà dans notre entrepôt.

Bernard Gagné: Il y avait donc un dossier original et des copies.

Valérie Gagnon: C'est bien ça.

Bernard Gagné: Pour être en mesure de savoir aujourd'hui que 132 œuvres d'art sont, disons, « absentes », il doit bien y avoir un répertoire de l'ensemble des œuvres prêtées au Canada. On sait qu'il manque 132 œuvres d'art. On en a retrouvé 12, qui sont quelque part entre Ottawa et le bureau où vous les avez trouvées, et 20 autres sont des reproductions. Il en reste donc 100.

En ce qui concerne ces 100 œuvres d'art manquantes, savez-vous à quel endroit elles devraient être? Si oui, êtes-vous en contact avec les gens qui ont loué ces œuvres? Avez-vous reçu de leur part un refus de vous les retourner, car elles ne sont plus chez eux? Avez-vous eu des réponses à ce sujet? Ce sont des questions simples.

Je reprends mon exemple. Vous avez prêté une œuvre d'art à quelqu'un dans un ministère, vous avez conclu un contrat de location. Vous savez donc où elle devrait être, vous parlez à la personne pour lui dire qu'elle a une œuvre qui appartient au ministère et que vous voulez la rapatrier à Ottawa. Cette personne l'a-t-elle encore, oui ou non? Avez-vous ces réponses?

Valerie Gideon: Parmi les œuvres d'art qui faisaient partie du programme de prêts à l'interne, il y en a 91 dont nous n'avons pas encore été capables de déterminer si elles sont dans notre entrepôt, si elles sont visées par des dossiers en double ou si nous ne serons pas en mesure d'en déterminer l'emplacement.

Bernard Généreux: Vous avez parlé de 91 œuvres d'art sur les 100. Si je comprends bien, vous savez où se trouvent neuf d'entre elles.

Valerie Gideon: Il y a 20 qui sont des reproductions. Les œuvres d'art originales sont avec nous.

Bernard Généreux: Vous venez de parler de 91 œuvres d'art. D'où vient ce chiffre? Est-ce qu'il inclut les 12 œuvres dont vous avez parlé au début?

Valerie Gideon: Les 91 œuvres font partie des 132.

Bernard Généreux: J'essaie de faire le calcul. Vous en avez récupéré 12, ou elles sont en processus de récupération. Vous en avez 20, qui sont des reproductions que vous considérez comme n'étant pas importantes. En tout cas, vous ne semblez pas donner de l'importance à ces reproductions. Il en reste donc 100. Vous dites qu'il y a 91 œuvres que vous n'êtes pas certaine de pouvoir récupérer un jour, parce que vous ne savez pas où elles sont. Pourtant, en ce qui concerne ce que Mme Royer disait tantôt...

La présidente: Merci, monsieur Généreux. Votre temps de parole est déjà écoulé. Oui, je sais, c'est difficile.

Madame Royer, vous avez la parole.

[Traduction]

Zoe Royer: J'ai déjà été propriétaire d'une galerie d'art, qui a fermé pendant la pandémie de COVID. C'était dans ma circonscription, Port Moody—Coquitlam, et on y présentait le travail d'artistes professionnels et émergents de la côte Ouest, d'artistes autochtones locaux et d'artistes de différentes ethnies. On m'a demandé à maintes reprises si j'envisageais un programme de location. J'ai fait des recherches et j'ai examiné ce que certaines galeries communautaires faisaient dans les municipalités voisines. Un tel programme représente beaucoup de travail, mais les artistes posaient la question parce que c'est une source de revenus pour eux. Certains d'entre eux sont très prolifiques, et ils préféreraient de loin voir leurs œuvres exposées plutôt qu'accumuler de la poussière dans leur studio sur des supports, dans des hangars ou à d'autres endroits aussi peu valorisants.

Je sais que, il y a des décennies, des œuvres d'art d'artistes autochtones ont été achetées, ou il était possible de louer leurs œuvres, afin qu'ils puissent en tirer des revenus. Vous avez mentionné que des œuvres ont été exposées dans des bureaux fédéraux ou régionaux et dans certains hôpitaux, notamment. Est-ce que des œuvres ont été exposées dans des bureaux de députés à l'époque?

Valerie Gideon: Bien honnêtement, je n'ai pas la réponse à cette question. Je suis désolée.

Zoe Royer: Je suis vraiment fascinée par la conversation, mais je suis aussi très découragée par le fait qu'elle soit politisée. Je pense que, pour vraiment aller au cœur du sujet, il faudrait faire comparaître devant nous des intervenants qui étaient dans le milieu

il y a 40 ans. Il faudra surtout nous appuyer sur notre mémoire en raison du fonctionnement de nos anciens systèmes.

Les appels à l'action 67 et 69 de la Commission de vérité et réconciliation nous rappellent que la préservation du patrimoine culturel autochtone est essentielle. Ils demandent au gouvernement fédéral de moderniser les pratiques muséales afin d'assurer sa préservation et son accessibilité, et c'est ce que nous faisons. L'audit a confirmé que le ministère a accepté les cinq recommandations.

Pouvez-vous faire le point sur les progrès réalisés en vue d'un plan de financement pour le cycle de vie? C'est la question que j'avais commencé à poser beaucoup plus tôt. En outre, en quoi ces progrès reflètent-ils l'accent mis par la Commission de vérité et réconciliation sur l'intendance durable et à long terme du patrimoine autochtone?

● (1820)

Valerie Gideon: Nous avons terminé l'analyse des coûts de base. Cette analyse des coûts tient compte de l'entreposage, de la surveillance continue et de toutes les conditions nécessaires pour que nous puissions continuer à respecter nos désignations liées à la collection elle-même et à la préservation de son intégrité.

Il est absolument fondamental de pouvoir mettre à jour cette analyse des coûts de base tous les cinq ans. Elle donne différentes options d'entreposage, par exemple, en comparant les coûts de deux scénarios: soit le gouvernement du Canada continue de financer l'entreposage, soit il retient les services d'entreposage de tiers experts. L'analyse chiffre également ce qu'il en coûterait si la collection devait être déplacée — combien de cargaisons de camions seraient nécessaires, etc. Il en faudrait 58. Les œuvres sont nombreuses. Il faut aussi des ressources humaines pour déplacer et entreposer la collection en toute sécurité.

L'équipe a inclus de nombreux facteurs dans cette analyse des coûts de base. Il ne s'agit pas seulement des salaires et des coûts de fonctionnement et d'entretien. Il faut aussi intégrer à notre approche tous les éléments qui garantiront que le soutien à la collection sera ininterrompu, et ainsi éviter de l'exposer à des risques.

Zoe Royer: Bien entendu, vous n'étiez pas là à cette époque lointaine. Je sais que si vous l'aviez été — et si vous aviez eu accès à la technologie moderne —, vous auriez fait les choses autrement. Qu'auriez-vous pu faire différemment, il y a des décennies?

Valerie Gideon: Lorsqu'on a examiné le programme de prêts interne, même avant 2013, on a constaté qu'il était inadéquat pour vraiment maximiser les retombées économiques pour les artistes. Les prêts à des bureaux ne sont pas aussi avantageux que les prêts à des bénéficiaires qui exposeront les œuvres dans des galeries et des musées. Je pense que c'est important.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Madame Gideon, je vais ajouter des éléments à ce que Mme Royer vient de dire. J'avoue que je suis en désaccord avec elle lorsqu'elle dit que, si vous aviez été en poste à l'époque, vous auriez fait les choses différemment, parce que les outils auraient été différents. Ce n'est pas du tout le cas. À l'époque, il existait des outils égaux pour tout le monde. Les musées qui répertorient les œuvres des artistes disposaient des mêmes outils, alors je ne vois pas du tout comment la situation aurait été différente avec d'autres outils. Bref, encore une fois, je suis un peu dépassé par tout cela, parce que je trouve que c'est invraisemblable. On se croirait dans la maison des fous.

On a des œuvres qui ont été prêtées à des bureaux dans le cadre de contrats signés, probablement sur des serviettes de papier, qu'on n'arrive pas à retrouver. On connaît le dernier emplacement de ces œuvres, mais, quand on communique avec ces gens, ils n'ont aucune idée d'où sont les œuvres. A-t-on même communiqué avec ces gens? On n'a pas vraiment cette réponse non plus. On ne sait pas exactement où on en est dans le travail de répertorier les œuvres perdues. On a l'impression qu'on ne sait même pas quelles œuvres sont perdues. On n'est même pas sûr de savoir qui sont les artistes dont on a perdu les œuvres. C'est extrêmement mêlant, tout ça, et il est incompréhensible que ce soit aussi mêlant. C'est pour ça que je dis que c'est la maison des fous.

Nous aurons passé deux heures à discuter de ce dossier, et je ne suis pas convaincu que quelqu'un ici, autour de la table, est capable de dire qu'il a reçu une réponse satisfaisante. Je suis désolé de dire ça, mais je n'ai pas l'impression que nous avons eu des réponses satisfaisantes aux questions que nous avons posées, et répétées. En effet, j'ai entendu à peu près tous les députés de tous les partis poser à quelques reprises les mêmes questions concernant l'emplacement des œuvres. On connaissait le dernier emplacement, c'est tout. Pourtant, même un détective trouverait la solution à ce problème en cinq minutes: il partirait du dernier emplacement connu, puis il se frotterait les mains et se dirait que l'affaire est réglée. Malheureusement, non: ça fait des années et des années que ça dure.

Tout à l'heure, ma collègue conservatrice vous a demandé de fournir des documents, parce que vous n'aviez pas, encore une fois, les réponses aux questions posées, notamment sur l'échéancier et l'avancement des travaux. Moi aussi, je pense qu'il serait extrêmement important, en toute transparence, que vous fournissiez à ce comité les documents qui ont été demandés sur l'échéancier.

D'abord, où en êtes-vous dans la mise en œuvre des recommandations fournies dans l'audit en novembre 2024? Il semble qu'il y a encore des lacunes importantes. Où en êtes-vous avec cela?

Quel est votre échéancier pour ce qui est de retracer les œuvres d'art qui ont été perdues? Où en êtes-vous dans ce dossier? Quelles sont les démarches que vous entreprenez pour retrouver les artistes qui sont lésés? Certains sont peut-être décédés, certains sont peut-être encore vivants et ne savent même pas que leurs œuvres ont disparu. C'est un manque de respect que je n' imagine même pas que vous auriez eu, ou qu'un musée ou n'importe quel conservateur de musée aurait eu à l'endroit des œuvres d'un artiste dont il aurait la garde.

Beaucoup de questions sont sans réponse, et j'espère que vous allez répondre à la demande de ce comité et fournir la documentation qui a été demandée. Vous avez l'obligation de le faire. Ce comité a le droit de vous demander ces documents, et si vous ne les fournissez pas, comme le disait ma collègue tantôt, à tout le moins, vous devrez nous fournir un avis juridique qui justifie le fait que vous refusez de fournir la documentation demandée à ce comité.

Je vous remercie. Je sais que ces deux heures n'ont pas été faciles pour vous, mais cette situation est pénible, selon moi. Honnêtement, je suis arrivé ici avec plein de bonne foi, de bonne volonté et d'ouverture d'esprit en me disant qu'il y aurait des explications à ce qui s'est produit. Or je n'en ai trouvé aucune. Je reste encore sur la grande ambiguïté entre le mot « perdu » et le terme « non répertorié » et je pense qu'on a atteint des sommets dans la manipulation de l'information.

Voilà ce que je voulais ajouter. Je vous remercie, et j'espère que le Comité aura droit aux documents demandés.

• (1825)

[Traduction]

La présidente: Sur ce, je tiens à tous vous remercier d'avoir participé à notre réunion aujourd'hui.

Comme M. Champoux nous l'a rappelé, les membres du Comité vous ont demandé de nous fournir plusieurs documents. Le greffier pourra communiquer avec vous dans les prochains jours au sujet de l'envoi de ces documents.

Encore une fois, nous vous sommes reconnaissants du temps que vous nous avez consacré aujourd'hui pour nous aider à éclaircir ce dossier.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>